

A photograph of a rural landscape. In the foreground, a dirt road with some cracks runs from the bottom center towards the right. To the left of the road, there are several large, leafless trees with intricate branch structures. The ground is a mix of green grass and brown patches. In the middle ground, there's a row of houses with red roofs on a slight rise. The background shows a vast, open landscape under a blue sky with scattered white clouds.

# **COMMUNE DE VUFFLENS-LA-VILLE**

## **Préavis 3/2022 : RAPPORT DE GESTION & COMPTES 2021**

# Table des matières

## Première partie : rapport de gestion 2021

1. PRÉAMBULE PAR LE SYNDIC OLIVIER DUPERRUT	3
2. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR SA GESTION 2021	4
2.1 Conseil communal	5
2.2 Organisation et répartition des dicastères	6
3. ADMINISTRATION & PERSONNEL COMMUNAL	8
4. COMMISSIONS MUNICIPALES & MUNICIPALITE	10
4.1 Dicastère d'Olivier Duperrut – Syndic	12
4.2 Dicastère de Caroline Jaughey – Vice-Syndique	16
4.3 Dicastère de Michel Gruaz – Municipal	22
4.4 Dicastère de Pascal Berchier – Municipal	27
4.5 Dicastère de Chantal Di Lallo – Municipale	33
5. ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	38
6. CONCLUSIONS	39
7. ANNEXES	40
• La pyramide des âges 2021, éditée début janvier	40
• L'inventaire des véhicules	40
• La liste des Règlements communaux en vigueur	41
• La liste des associations intercommunales	42
• La liste des abréviations	43

## Deuxième partie : comptes 2021

8. Rapport de la Municipalité	01
9. Rapport de la Fiduciaire	07
10. Présentation des comptes 2021	08

# 1. PRÉAMBULE PAR LE SYNDIC OLIVIER DUPERRUT

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Malgré les vagues de contamination dues aux différents variants du COVID-19, l'Administration communale a gardé le cap tout au long de l'année grâce notamment à notre personnel qui a su faire preuve une nouvelle fois de réactivité et de professionnalisme. En qualité de Syndic et responsable du personnel, je les remercie sincèrement de nous avoir accompagné tout au long de cette année. Malgré les changements intervenus au sein de l'équipe administrative, la Municipalité a toujours pu s'appuyer sur elle pour répondre et relever tous les défis qui se sont présentés à elle. Je suis également très satisfait du fait que l'équipe composée de Mme Nijenhuis – boursière, Mme Trebern – préposée au contrôle des habitants, Mme Böhlen – secrétaire municipale, M. Batista – concierge et M. Panchaud - employé communal soit soudée autant que solidaire.

Cette année a également été marquée par le changement de législature. Je profite de ces lignes pour remercier les deux municipaux M. Berthoud et M. Maeder avec lesquels j'ai apprécié travailler. Une page s'est tournée avec leur départ et une nouvelle s'est ouverte avec l'arrivée de Mme Di Lallo et de M. Berchier. Bienvenue à mes nouveaux collègues au sein de la Municipalité !

Cette nouvelle législature a également vu l'arrivée de Mme Girard en qualité de secrétaire du Conseil communal à qui je souhaite un plein épanouissement dans cette nouvelle fonction. Elle succède à Mme Heck, secrétaire dévouée au législatif depuis plus de 22 ans. Lorsque j'étais Président du Conseil communal, il y a quelques années, j'ai eu plaisir à travailler avec elle et suis heureux de pouvoir lui souhaiter une belle retraite pleinement méritée, notamment après les épreuves qu'elle vient de traverser.

D'ores et déjà, je me réjouis de collaborer avec les élus de ce Conseil communal renouvelé. En effet, c'est grâce à de nouvelles idées et des échanges de qualité que nous pourrons, ensemble, développer notre beau village.

J'adresse enfin mes remerciements à vous, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, pour votre engagement et la confiance que vous avez témoignée tout au long de l'année à la Municipalité.



Olivier Duperrut - Syndic

## 2. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR SA GESTION 2021

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à la Loi du 28 février 1956 sur les Communes, ainsi qu'à l'article 95 du Règlement du Conseil communal de la Commune de Vufflens-la-Ville, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur la gestion pour l'année 2021.

Comme l'année dernière, la Municipalité vous présente un seul préavis contenant dans la première partie le rapport de gestion, qui porte sur les autres aspects de l'activité de la Municipalité, et dans la deuxième partie les comptes et commentaires, qui portent exclusivement sur les éléments financiers. Cette formule permet à la Municipalité d'informer le Conseil communal de manière globale en regroupant les événements qui se sont déroulés durant l'année, chiffres à l'appui.

Une particularité cette année tout de même et à la demande de la commission de gestion, il y a les points forts de chaque dicastère résumés sur la page de présentation des Municipaux.

### Fait marquant de l'année

Assurément, le renouvellement des autorités communales pour la nouvelle législature 2021 - 2026.

Au niveau du Conseil communal, il est à relever la nomination de 17 nouveaux membres.

En ce qui concerne la Municipalité, c'est la première fois qu'il y a eu autant de candidat(e)s soit un nombre de 11 personnes, ce qui a permis à la population de pouvoir faire un choix démocratique. Le greffe a préparé des fiches de présentation que chaque candidat(e) a pu remplir sur une base équitable. Il a également fallu organiser un deuxième tour pour attribuer le 5<sup>ème</sup> siège de l'exécutif que trois candidat(e)s revendiquaient.

Une fois les dicastères répartis, un tout-ménage indiquant ladite répartition a été envoyé afin d'informer au mieux la population tout en rappelant les heures d'ouverture du greffe.

La Municipalité profite ici de renouveler ses remerciements à toutes les personnes qui se sont présentées et/ou impliquées dans les élections communales 2021 ainsi que le Bureau du Conseil communal qui s'est occupé des dépouillements les 7 et 28 mars.



## 2.1 Conseil communal

Il a siégé 5 fois au cours de l'année 2021. Le tableau ci-dessous résume les différentes décisions :

<u>No</u>	<u>Objet et descriptif des préavis soumis</u>	<u>Séance</u>	<u>Décision</u>
1	Remplacement de la conduite d'eau potable de la Grand-Rue entre la rue de la Poste et l'Arzillier et réfection de la chaussée sur le même tronçon	24 mars	Adopté à l'unanimité
2	Création de deux rampes d'accès au bus sur la route de Bovon au niveau de la grande salle, réfection de la zone Nord-Ouest de la grande salle et création d'un WC public	24 mars	Adopté à l'unanimité
3	Rapport de gestion de l'exercice 2020 & comptes communaux	9 juin	Adopté à l'unanimité
4	Démolition des édicules construits à cheval sur la limite de la parcelle communale 98, en zone d'utilité publique, et la parcelle privée 1150	9 juin	Adopté à l'unanimité
5	Réponse à la motion Lambelet, Parrat & Vanderweckene du 24 mars 2021 proposant la constitution d'une commission permanente des finances	9 juin	Retiré suite au retrait de la motion
6	Rémunération des autorités communales pour la législature 2021-2026	1 <sup>er</sup> septembre	Approuvé à la majorité par 32 voix pour et 7 abstentions
7	Compétences municipales pour la législature 2016-2021	1 <sup>er</sup> septembre	a approuvé à l'unanimité le préavis municipal 7/2021 amendé
8	Arrêté d'imposition pour l'année 2022	27 octobre	Approuvé à la large majorité par 29 voix pour et 3 abstentions
9	Modifications des conditions du droit distinct et permanent (DDP) signé avec Demaurex SA à la suite des fouilles archéologiques obligatoires sur la parcelle communale 930	15 décembre	Approuvé à la large majorité, par 33 voix pour et 2 abstentions
10	Budget de fonctionnement 2022	15 décembre	Adopté à l'unanimité
11	Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour risques de cautionnement et autres garanties pour la législature 2021-2026	15 décembre	Approuvé à la large majorité par 31 voix pour et 4 abstentions
<u>Objet et descriptif de la motion reçue</u>			
	Motion proposant la constitution d'une commission permanente des finances « COFIN », déposée par MM. Lambelet, Parrat et Vanderweckene	24 mars	Renvoi à la Municipalité, laquelle a répondu dans le cadre du préavis 5, lequel a été retiré suite au retrait de la présente motion
<u>Objet et descriptif du postulat déposé</u>			
	Postulat : un plan énergie et climat pour notre Commune (PECC), signé par 15 conseillers & conseillères	9 juin	En cours d'étude par la Municipalité

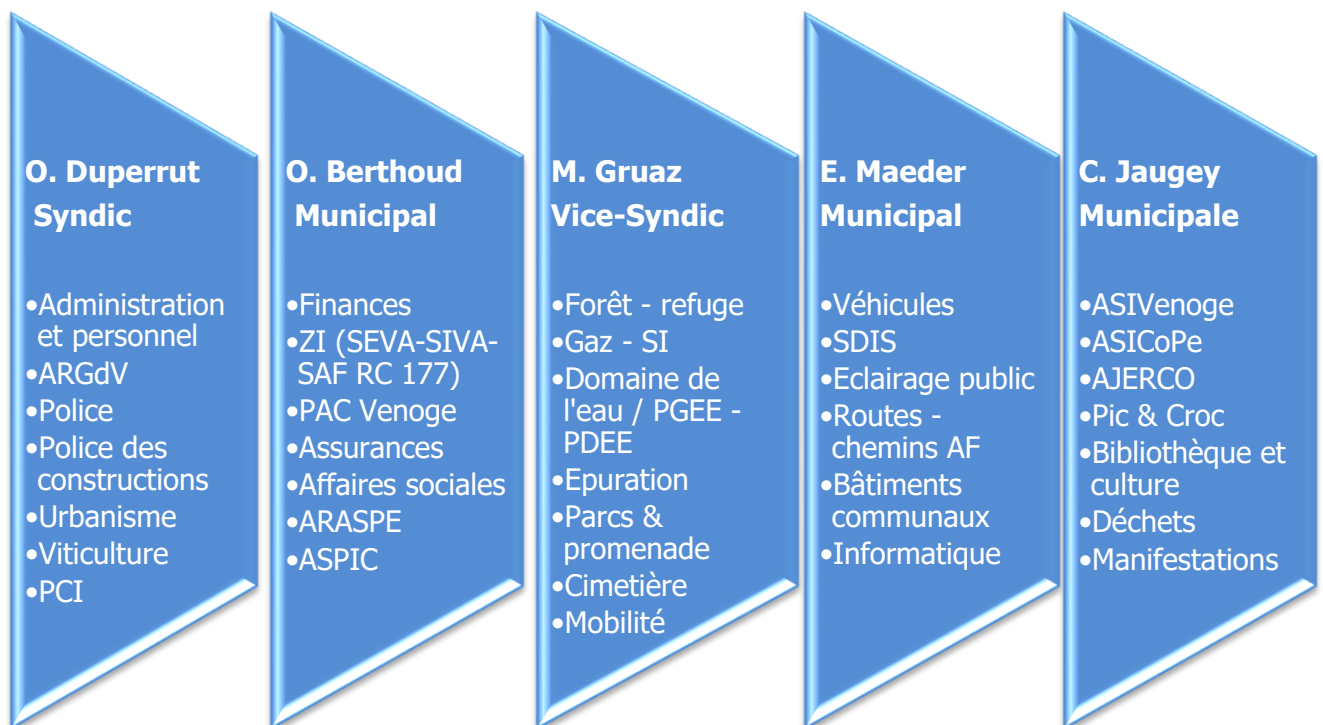
## 2.2 Organisation et répartition des dicastères

Durant le premier semestre, la Municipalité a siégé lors de 25 séances ordinaires, lesquelles avaient lieu le lundi matin. Lors du changement de législature, elles ont été déplacées au lundi en fin de journée. Depuis le début juillet et jusqu'à la fin de l'année, il y a eu 22 séances ordinaires.

A ces séances sont venues s'ajouter de nombreuses réunions en présentielles ou par visioconférence avec des commissions, des associations intercommunales, les Syndicats SIVA, SEVA et RC 177, divers partenaires, services de l'Etat, architectes, ingénieurs, fournisseurs, notaires et géomètres. A cela se sont ajoutées 4 séances extraordinaires afin de réfléchir et débattre plus longuement sur certains sujets.

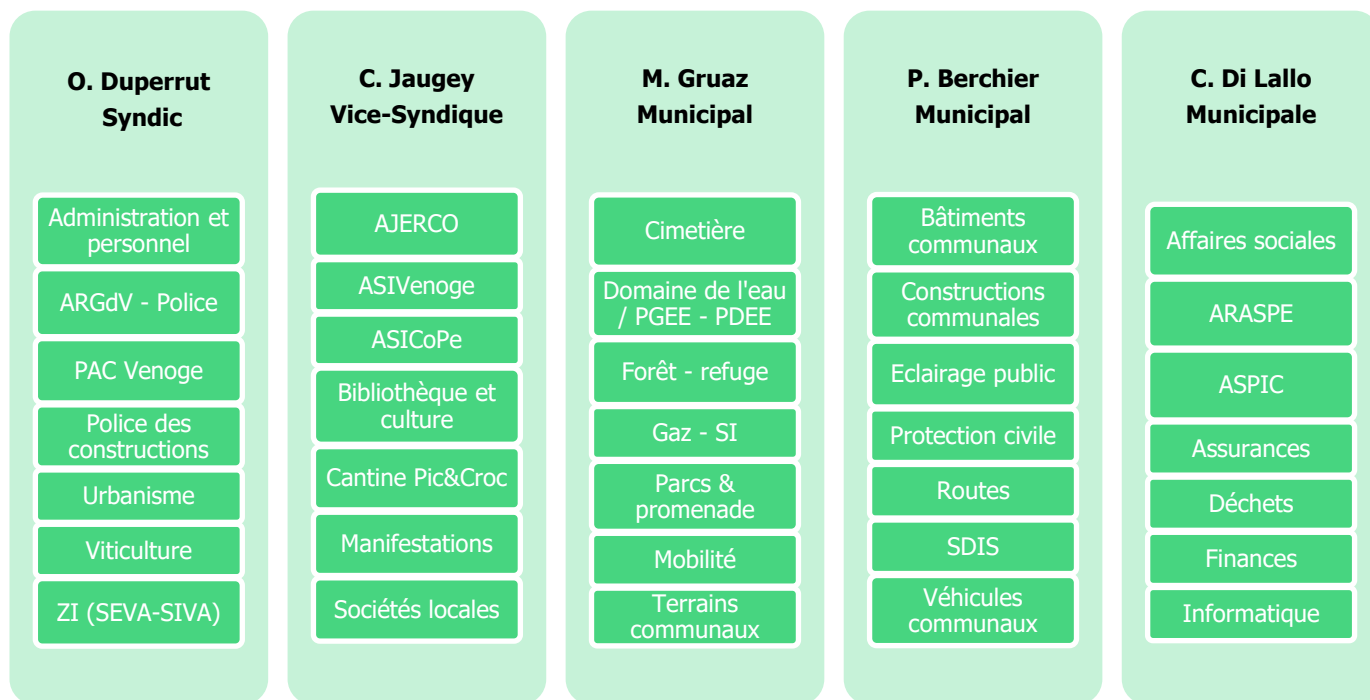
Une fois par année, M. Dessauges – Préfet du district du Gros-de-Vaud rend visite à la Municipalité pour échanger et contrôler la tenue des registres. Cette visite est traditionnellement suivie d'un repas en présence des membres de l'autre Commune visitée ce jour-là. Pour l'année 2021, la visite a été organisée avec la Commune de Jorat-Menthue le 18 janvier 2022, laquelle s'est fort bien déroulée.

Les dicastères étaient répartis de cette manière jusqu'au 30 juin :



A la fin de leur mandat, un cadeau de départ a été remis tant à M. Berthoud qu'à M. Maeder pour les remercier pour le travail et l'implication qu'ils ont eus dans le cadre municipal autant qu'intercommunal durant toutes ces années.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet, les membres qui composent la nouvelle Municipalité se sont répartis les dicastères de cette manière :



La vice-syndicature est répartie de la manière suivante :

- 01.07.2021 - 30.06.2022 : Caroline Jaugey
- 01.07.2022 - 30.06.2023 : Michel Gruaz
- 01.07.2023 - 30.06.2024 : Pascal Berchier
- 01.07.2024 - 30.06.2025 : Chantal Di Lallo
- 01.07.2025 - 30.06.2026 : Caroline Jaugey



### 3. ADMINISTRATION & PERSONNEL COMMUNAL

Au 31 décembre 2021, la population de Vufflens-la-Ville s'élevait à 1346 habitants (676 hommes et 670 femmes). On dénombre 1138 personnes de nationalité suisse et 208 personnes de nationalité étrangère. Durant l'année, nous avons dénombré 50 arrivées pour 66 départs, 11 naissances et 6 décès.

Malgré la pandémie, et selon les directives fédérales, l'administration communale a pu rester ouverte toute l'année, hormis deux semaines pour les vacances d'été et Fêtes de fin d'année.

Comme annoncé dans les communications de notre Syndic tout au long de l'année, il y a eu un changement de personnel pour le poste de préposé(e) au contrôle des habitants. Toutefois, et après un temps d'essai de trois mois, Mme Trebern a été confirmée dans son poste en fin d'année. Le poste a été réduit de 5% car la gestion des permis G est désormais assumée par le Service cantonal de la Population.

Durant l'absence de notre boursière pour cause d'accident, elle a été remplacée par Mme Favre - que nous remercions d'être venue nous dépanner au pied levé un jour et demi par semaine – en collaboration avec notre secrétaire municipale et Mme Nijenhuis qui, à distance, a pu donner des indications précieuses, lesquelles ont permis de boucler les préavis 10 & 11 dans les délais fixés.

Afin de remplacer Mme Gysler – désormais Chanel – durant son congé maternité, Mme Pereira Gonçalo a été engagée depuis la rentrée du mois d'août jusqu'à la reprise de notre responsable.

M. Zabadio a été engagé temporairement, mais durant 3 mois cette fois-ci, pendant l'été pour seconder notre concierge et notre employé communal, tant pour des travaux de nettoyage que pour des travaux d'entretien extérieurs et les remplacer durant leurs vacances, ce qui fut fort apprécié.



La Commune emploie du personnel fixe et auxiliaire pour s'occuper des différentes tâches, à savoir :

Administration communale – postes à taux fixes :

- Boursière à 60 % : Nijenhuis Dominique
- Concierge à 100% - huissier : Batista Nelso
- Employé communal à 100% : Panchaud Patrice
- Préposée au contrôle des habitants à 55% : Gindroz Cornelia jusqu'au 28 février  
Préposée au contrôle des habitants à 55% puis à 50% : Steiner Nicole jusqu'au 30 septembre  
Préposée au contrôle des habitants à 50% : Trebern Patricia depuis le 1<sup>er</sup> octobre
- Secrétaire municipale à 100% : Böhlen Sandrine

Aide conciergerie pour les collèges – 377.25 heures :

- Boss Cédric, jusqu'au 31 janvier
- Wyssen Danielle

Archiviste communale – 89.75 heures :

- Gruaz Edith

Bibliothèque communale - 590 heures et 5 animations :

- Bahon Dufour Emmanuelle
- Jaugey Clémence
- Kraus Gabriele
- Lasserre-Gobin Sashi
- Pichard Lionel
- Rappaz Nathalie
- Wihler Marcela – responsable

Cantine Pic & Croc :

- Chanel Tania – responsable à 43.75%
- Pereira Gonçalo Lisette – responsable remplaçante à 43.75%

Et les auxiliaires – 1'516.25 heures

- Bachofen Arielle
- Berthoud Marie
- Henry Marisa
- Rappaz Nathalie

Organiste – 19 prestations :

- Novello Kristina

Patrouilleuses scolaires – 331 heures :

- Berchier Jasmine – remplaçante
- Corbaz Line – remplaçante
- Kuenzi Denise – titulaire
- Reda Stéphanie – remplaçante

Refuge – 64 réservations :

- Panchaud Patrice

## 4. COMMISSIONS MUNICIPALES & MUNICIPALITE

Sur demande ou besoin de la Municipalité, plusieurs commissions collaborent avec elle sur différents dossiers, lesquelles sont nommées pour la législature en cours et sont composées des personnes suivantes :

### Commission consultative d'urbanisme (CCU) – 1<sup>er</sup> semestre :

- Cornu Philippe - Président
- Fabre Sébastien
- Pichard Anne
- Vullioud Benjamin
- Torchio-Popescu Janique – avocate (membre juridique)

### Commission consultative d'urbanisme (CCU) – 2<sup>ème</sup> semestre :

- Fabre de Pourtalès Diane - Présidente
- Fabre Sébastien
- Pichard Anne
- Vullioud Pierre-André
- Bernel Alexandre – avocat (membre juridique)

39 heures durant l'année

### Commission du suivi des nuisances sonores dans la ZI de la Plaine – 0 heures – dissoute en août :

- Cavedon Gilbert
- Frossard Goy Nadine
- Marchon Thierry
- Trottet Yves
- Verly Monique

### Commission de salubrité – non activée durant cette année :

- Duperrut Olivier – Syndic
- Leuenberger Christophe – ST Cossonay
- Urfer Etienne – Médecin

### Commission mobilité – 0 heures :

- De Buren Guillaume
- Goy David
- Nicollerat Martine
- Trottet Yves
- Vanderweckene Joseph

### Commission d'urbanisme :

- Duperrut Olivier – Syndic
- Jacquemettaz Valérie – SECUChantier Sàrl

Il est ici rappelé que tous les dossiers de police des constructions qui nécessitent un rapport sont transmis au bureau technique de Cossonay avec qui la Municipalité a signé un contrat de prestations.

Il en va de même pour ce qui est de la sécurité du domaine public, selon le Règlement cantonal vaudois de Prévention des Accidents dus aux chantiers (RPAC) et la surveillance de la sécurité des constructions selon la LATC, avec SECUChantier & habitation Sàrl, laquelle a effectué environ 174.75 heures pour la Commune de Vufflens-la-Ville.

Au début d'année, la Municipalité a changé d'avocat-conseil pour les dossiers de plus en plus complexe de police des constructions en la personne de Me Alain Thévenaz. Il est ici précisé que Me Alexandre Bernel est désormais le membre juridique de la CCU et reste l'avocat-conseil de la Commune pour les autres dossiers.

### Naturalisation

Les auditions des requérant(e)s sur le thème de l'intégration sont effectuées par la Municipalité. En ce qui concerne l'établissement du rapport d'enquête et du suivi des tests élémentaires de connaissances, c'est notre secrétaire municipale qui a été nommée responsable de naturalisation depuis déjà quelques années.

Cinq demandes nous sont parvenues, lesquelles ont toutes reçues un préavis municipal positif au vu de la qualité des dossiers reçus.



## Indications

Les photos qui sont présentées dans ce rapport ont été envoyées pour la majeure partie par des citoyennes et citoyens, lesquels sont chaleureusement remerciés. Elles permettent de regarder et découvrir notre village sous différents angles.

Il est ici précisé que M. Berthoud et M. Maeder ont chacun remis un rapport relatif au travail effectué durant le premier semestre, dont les textes ont été intégrés dans les différentes rubriques ci-dessous.

## 4.1 Dicastère d'Olivier Duperrut - Syndic



### Faits marquants du dicastère :

- ❖ Gestion locale de la pandémie et suivi des directives
- ❖ Début des travaux de Demaurex SA sur la parcelle communale
- ❖ Nouvel avocat-conseil pour la police des constructions

Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Administration et personnel
  - ARGdV (Association de la Région du Gros-de-Vaud)
  - PAC Venoge
  - Police
  - Police des constructions
  - Urbanisme
  - Viticulture
  - Zone industrielle (Syndicat Entretien SEVA – Syndicat Infrastructures SIVA)
- En cas d'absence, c'est le(a) Vice-Syndic(que) qui est nommé(e) remplaçant(e) pour ce dicastère et qui engage la Municipalité par sa signature avec la secrétaire municipale

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir de l'EIEVMV
- Membre du Conseil intercommunal de l'ASIVenoge & commission des finances
- Représentant communal de l'ARGdV et de la Commission agriculture
- Représentant communal à l'assemblée générale du SEVA – SIVA et Syndicat AF RC 177

## Administration et personnel

Ce point a été développé en pages 8 à 9 de manière approfondie afin de vous donner une vision globale du personnel employé par la Commune.

## ARGdV

Le rapport de gestion conséquent peut être consulté dans son intégralité au bureau communal.

## PAC Venoge - Commission Venoge

Une Commission a été mise en œuvre par le Canton suite à l'adoption dans les années 90 de l'initiative « Sauvons la Venoge ».

Elle est composée notamment de représentants des associations de protection de l'environnement, de représentants des communes riveraines et de représentants de diverses entités ( CVCI, Pêcheurs en Rivière, Prométerre ). Elle est présidée par Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat. Divers services de l'Etat participent aux séances en fonction des besoins. Les représentants des Communes sont désignés par l'UCV. Siège de l'Association Venoge Vivante, notre Commune a été représentée dès la création de la Commission ; ce n'est toutefois pas un droit.

Il n'y a aucun élément particulier à relever pour 2021, l'activité de cette Commission ayant été très limitée.

## Police

Dans la main courante du poste d'Echallens, il est à signaler 111 évènements relatifs à notre Commune durant l'année . La plupart de ces évènements restent toutefois sans gravité. Les chiffres sont linéaires par rapport à 2020.

Le poste mobile de la Gendarmerie est venu seulement une fois dans notre village car ce service a été momentanément suspendu durant la pandémie.

## Police des constructions

Au courant de l'année, la Municipalité a délivré ou autorisé :

- 12 autorisations municipales, toutes affichées au pilier public durant 10 jours
- 10 dossiers ont été soumis à l'enquête publique
- 4 dossiers ont été soumis à l'enquête administrative soit uniquement traités par les Services du canton
- 4 fouilles chaussée/trottoir, toutes annoncées au moyen du formulaire déposé sur le site sous « police des constructions »
- 12 échafaudages, dont un contrôle sécurité a été effectué

En ce qui concerne les annonces d'installations solaires, 6 annonces ont été signées. Selon le Règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), il est précisé que l'installation de panneaux solaires (quelle que soit leur surface) n'est plus soumise à autorisation, si certaines conditions sont respectées, notamment si la parcelle se trouve en zone à bâtir. Toutefois, le chiffre susmentionné ne reflète pas les demandes totales, mais uniquement les annonces faites à la Municipalité, hors demandes de permis de construire.

La Commune de Vufflens-La-Ville ne bénéficiant pas d'un règlement sur les procédés de réclame, c'est la Loi cantonale sur les procédés de réclame (LPR) et son règlement d'application (RLPR) qui s'appliquent. Les demandes proches de la route sont soumises au préalable à la DGMR, pour préavis.

Un point de situation du développement de la zone industrielle :

- COOP (parcelle 920) : construction d'une halle logistique et de bureaux, d'un parking souterrain de 66 places et d'une passerelle de liaison, sur la parcelle 920, ainsi que d'une voie d'accès ferroviaire privée sur la parcelle 922. Le permis d'utiliser a été délivré en cours d'année
- Yvimmo SA (Matthey Transport SA – parcelle 921) : création d'une surface d'entretien pour engins de transport. Transformation intérieure et bâtiment administratif. Création d'une station-service et d'une station de lavage. Divers secteurs ont d'ores et déjà reçu des autorisations d'exploiter. Le permis d'utiliser sera délivré une fois le site totalement terminé
- Frutiger (parcelle 922) : les travaux de construction du bâtiment administratif ainsi que des emplacements de stationnement sont en cours. Le chantier étant à bout touchant, le permis d'utiliser sera bientôt délivré
- H2M (parcelle 926) : construction d'un centre de tri et de conditionnement des matériaux et d'un bâtiment administratif ainsi qu'une voie ferroviaire de desserte. Le chantier conséquent est toujours en cours. Toutefois, des secteurs ont d'ores et déjà reçus des autorisations d'exploiter. Le permis d'utiliser sera délivré une fois le site totalement terminé
- Demaurex SA (parcelle communale 930) : construction d'une usine avec administration et garage souterrain. Comme indiqué dans le préavis 9/2021, le début du chantier a dû être différé de plusieurs semaines à la suite des fouilles archéologiques obligatoires

## Zone industrielle

La Zone industrielle est dans une deuxième phase de croissance. Une réflexion de fond sur l'évolution de la zone a été mise en œuvre par le Canton avec notamment un accès par le Nord, soumis à enquête publique.

## SEVA

Le SEVA, en charge de l'entretien des infrastructures et de l'exploitation du site, a également eu une activité soutenue. Son rapport de gestion peut être consulté dans son intégralité au bureau communal.

## SIVA

Ce syndicat, en charge de la réalisation des infrastructures de la Zone industrielle, a eu une activité très importante en 2021. Elle continuera à l'être ces prochaines années.

Il a notamment traité les points suivants :

- Suivi des travaux du Comité de pilotage mis en place par l'Etat au sujet du développement futur du site logistique de la Zone de la Plaine
- Réflexion sur la mise en œuvre des solutions proposées dans le cadre de l'étude Citec
- Approbation des comptes 2020 et du budget 2022
- Recherche de solutions de financement pour les nouvelles infrastructures
- Adoption du rapport de gestion 2020
- Rencontres avec la Commission de classification
- Examen d'un projet mis à l'enquête par les CFF, visant à la création d'une entrée Nord à la Zone industrielle, puis opposition à ce projet pour sauvegarder les intérêts des propriétaires

## Syndicat AF RC 177

L'objectif de ce syndicat était de remanier les parcelles sises dans son périmètre afin de permettre la construction de la RC 177, laquelle libère notre village du trafic poids lourds et d'une grande partie du trafic routier. Il a été atteint.

Quelques opérations administratives doivent encore être effectuées, de sorte que le Syndicat poursuit son activité, qui est désormais légère.



## 4.2 Dicastère de Caroline Jaugey - Municipale



### Faits marquants du dicastère :

- ❖ Flyer sur « les bonnes attitudes sur le chemin de l'école (aussi pour les parents) »
- ❖ Franc succès du nouveau concept d'accueil des nouveaux habitants
- ❖ Ouverture d'une prestation supplémentaire le lundi après-midi à la cantine

Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- AJERCO (Accueil de jour des enfants)
- ASIVenoge (association intercommunale pour l'école primaire)
- ASICoPe (association intercommunale pour l'école secondaire)
- Bibliothèque et culture
- Cantine communale Pic & Croc
- Manifestations
- Sociétés locales

➤ En cas d'absence, c'est Chantal Di Lallo qui est nommée remplaçante de ce dicastère

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir de l'AJERCO
- Membre du CoDir de l'ASIVenoge
  
- Membre du Conseil intercommunal de l'ARASPE
- Membre du Conseil intercommunal de l'ASICoPe & commission des finances
- Membre du Conseil intercommunal de l'ASPIC

## AJERCO

L'Ajercos en quelques chiffres pour l'année 2021 :

- Pour l'accueil collectif préscolaire : 9 garderies, 230 places, 589 enfants accueillis
- Pour l'accueil collectif parascolaire : 8 unités d'accueil pour écoliers (UAPE) & 1 accueil parascolaire de midi (APMI) 212 places - 360 enfants accueillis
- Pour l'accueil en milieu familial :
  - 48 accueillantes en milieu familial (AMF)
  - 179 places - 240 enfants accueillis - 143'619 heures d'accueil pour le préscolaire
  - 170 places - 260 enfants accueillis — 77'279 heures d'accueil pour le parascolaire

Enfants domiciliés sur AJERCO bénéficiant d'une solution de garde dans le réseau										
Commune	Accueil collectif				Accueil familial				Accueillantes en milieu familial au 31.12.2021	Liste d'attente état 04.02.2022
	Préscolaire garderies NOMBRE D'ENFANTS	Préscolaire garderies HEURES D'ACCUEIL	Parascolaire UAPE/APMI NOMBRE D'ENFANTS	Parascolaire UAPE/APMI HEURES D'ACCUEIL	Préscolaire FAMILIAL NOMBRE D'ENFANTS	Préscolaire FAMILIAL HEURES D'ACCUEIL	Parascolaire FAMILIAL NOMBRE D'ENFANTS	Parascolaire FAMILIAL HEURES D'ACCUEIL		
VLV	37	28'886.00	30	13'018.50	7	1'519.00	4	456.75	1	27
Total des 27 Communes	592	445'912.00	414	242'275.19	233	137'347.30	253	75'435.25	48	556

Il est ici rappelé que le rapport de gestion de cette intercommunale est consultable soit sur leur site soit au bureau communal.

## ASIVenoge

Projet construction extension du collège du Cheminet à Penthalaz :

Avec la nouvelle législature, le Comité de Pilotage pour le projet d'extension du collège du Cheminet est été remanié. Désormais, il est composé de 3 membres du Codir et 2 membres de la Municipalité de Penthalaz.

A chaque séance Copil animée par le bureau Ferrari, le Codir incorporé est présent afin de toujours être informé de l'avancement du projet et associé à toutes les décisions. Par ailleurs, et sur demande des Syndics des 6 communes, ceux-ci sont également conviés mais n'ont qu'une voix consultative et non décisionnelle. La fréquence des séances Copil est d'environ une par mois, avec à la suite de certaines, lorsque l'avancement le nécessite, une séance avec les commissions construction de Penthalaz et de l'ASIVenoge.

## Gestion courante :

Courant de l'année et afin de répondre au mieux aux exigences générales tirées du droit fédéral et de l'article 3a al.1 de la LAJE ainsi que des articles 9 al.4 et 32 al.1 de la LAJE qui préconisent un contrôle de présence avec obligation de contacter les parents en cas d'absence non annoncée pour les enfants de primaire, le CoDir a revu dans sa totalité la directive de l'accueil de midi et mis en place un système de surveillance adapté.

L'équipe de l'accueil de midi a dû être augmentée grâce à plusieurs recrutements et notamment celui d'une responsable accueil de midi qui dorénavant gère l'ensemble des structures d'accueil.

## ASICoPe

Il n'y a pas eu de fait marquant pour notre Commune. De ce fait, nous vous laissons le soin de consulter le rapport de gestion de cette intercommunale soit sur leur site soit au bureau communal.

## Sécurité sur le chemin et autour de l'école :

Pour faire suite au postulat du 12 novembre 2019 «enjeux d'une mobilité sécurisée : favoriser la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école compatible avec un plan général de mobilité du village», la Municipalité a élaboré en partenariat avec un graphiste et un bureau en conseil en science du comportement, un flyer sur les bonnes attitudes sur le chemin de l'école. Le but était de sensibiliser les enfants mais aussi les parents sur les dangers de la route, de mettre en avant les bonnes attitudes sur le chemin de l'école et de promouvoir la mobilité douce.

Ce flyer a été distribué à l'ensemble des élèves enclassés à Vufflens-la-Ville dès la première semaine de la rentrée scolaire 2021-2022, mais également à l'ensemble de la population par tout-ménage.

Plusieurs familles ont pris l'initiative de mettre en place une ligne de Pédibus en collaboration avec la Municipalité. Cette ligne relie le Moulin de la Palaz au collège.

## Bibliothèque

La bibliothèque a connu une baisse de fréquentation due aux raisons suivantes :

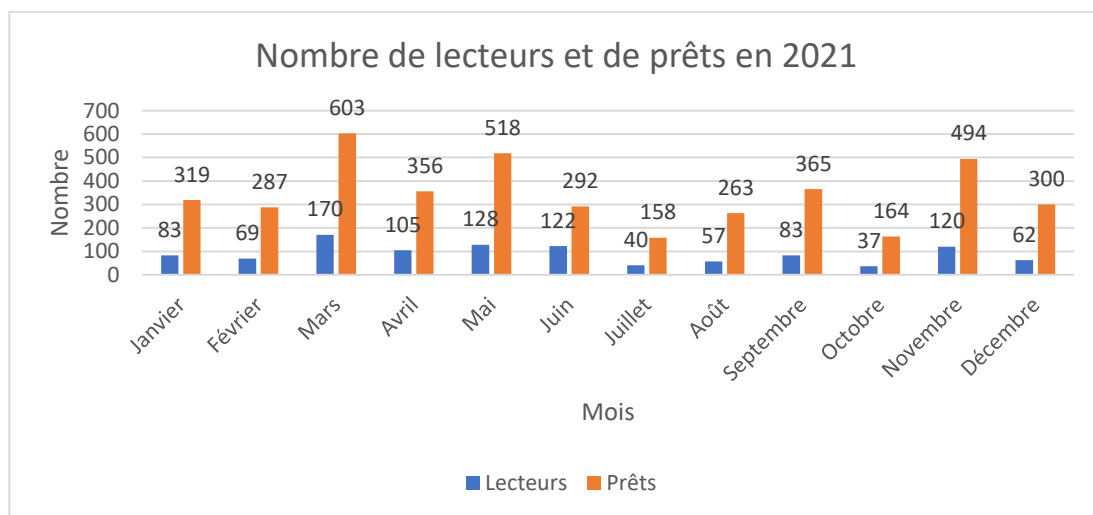
- A la suite des mesures annoncées par le Conseil Fédéral, certaines animations ont dû être annulées. Parallèlement l'accès a été limité un certain temps aux seules personnes en possession d'un certificat Covid
- A la rentrée scolaire 2021-2022 il a été décidé, à la suite d'une réorganisation des bibliothèques par la DGEO, que les bibliothécaires auraient 20 % de temps de travail de moins à disposition

Suite à la décision mentionnée ci-dessus, la Direction des Ecoles a décidé que les animations ne se feraient plus que sur les sites de Penthaz et Penthaz et que les enfants des autres collèges se rendraient en bus sur ces sites. Avec cette nouvelle réorganisation, la bibliothèque de Vufflens-la-Ville et ses bibliothécaires auraient été fortement pénalisées en perdant l'ensemble de la fréquentation

des classes de Vufflens-la-Ville, ce qui représente environ une cinquantaine d'heures par an. Afin de pallier à cela la Municipalité a négocié, en accord avec les enseignantes, que celles-ci continuent de venir à la bibliothèque de Vufflens-la-Ville afin que leurs élèves puissent emprunter des livres ou documents, à raison de quatre visites par an et par classe au maximum. Du fait de la réduction du temps d'utilisation de la bibliothèque par les élèves de l'ASIVENoge, le montant de la subvention versée par celle-ci sera réduit de CHF 5'000.- à CHF 3'000.- dans les prochains budgets.

La bibliothèque en chiffres :

- Livres pour jeunes et adultes : 4'610
- 178 DVD (films jeunesse et films adultes)
- + **350** livres prêtés par Bibliomedia (échangés 2 fois par an)
- Nombre de documents prêtés : 4'119
- Nombre de lecteurs venus à la bibliothèque : 1'076



Le « Samedi des bibliothèques » a eu lieu le 13 mars 2021 sur le thème : *Même pas peur !*

L'animation « Né pour lire » a pour objectif de sensibiliser les parents à l'importance de raconter des histoires et de découvrir des livres avec les tout-petits. A la fin de l'animation-lecture, nous prêtons des livres, proposons de la documentation et offrons un petit goûter, afin de créer un climat convivial.

Au mois de septembre ont eu lieu 4 ateliers « Massage pour les bébés » animé par Andrea Teran, masseuse médicale.

## Cantine Pic & Croc

Par semaine, une moyenne de 64 enfants sont inscrits à la cantine. Les enfants viennent principalement de Vufflens-la-Ville et Mex, seuls 2 enfants viennent de Penthaz et Daillens. Durant l'année, il y a eu 3321 repas servis et 738 goûters consommés.

Depuis le 23 août, il y a eu 56 prestations pour les 1P qui ne vont pas à l'école l'après-midi.

Courant du mois de mai, la Municipalité a été interpellée par quelques parents de futurs 1P qui ne trouvaient aucune solution de garde pour leurs enfants qui commençaient l'école au mois d'août faute de places disponibles à l'UAPE les Lionceaux.

Après plusieurs entrevues entre les parents et une délégation municipale mais aussi avec les responsables de l'Ajerc, une solution a pu être trouvée. La cantine Pic & Croc a proposé d'ouvrir les inscriptions des enfants de 1P les lundis et mardis de 14h à 15h30 pour l'année scolaire 2021-2022, proposant ainsi un accueil continu de la fin des cours du matin (11h50) à la fin de la journée (17h30).

Après étude et calcul, le montant de la prestation a été fixé à CHF 20.- et le nombre minimum d'enfants inscrits à 4, ceci afin de ne pas peser financièrement sur la structure de notre cantine. Finalement, au vu des inscriptions il s'est avéré que seul le créneau du lundi a pu ouvrir.

L'ensemble de notre personnel de cantine a également suivi en novembre et décembre 2021 des formations. Pour les auxiliaires, une formation PEP (partenaire enfance et pédagogie) sur le thème « autorité, règles et limites, quels sont nos outils ». La responsable cantine a quant à elle suivi une formation 1ers secours chez les jeunes enfants durant toute une journée.

## Manifestations

La Fête Nationale, devait avoir lieu, tout avait été mis en œuvre pour respecter les mesures sanitaires. Malheureusement c'est la météo qui cette fois nous a joué des tours et forcé à l'annuler. Malgré cela, la Municipalité et la Jeunesse de Vufflens-la-Ville ont souhaité marquer ce jour et apporter un peu de fête chez nos citoyens. Des paniers repas ont donc été proposés à l'ensemble des inscrits accompagnés d'une dessinée. Une bonne centaine de ces paniers ont été distribués le soir même à une population, qui a fort apprécié cette initiative.

La tradition qui veut que la Municipalité accueille les jeunes qui entrent dans leur majorité durant l'année pour une soirée conviviale n'a pu avoir lieu en 2019 et 2020. Les jeunes gens nés en 2001, 2002 et 2003 ont donc été conviés le vendredi 3 septembre à l'auberge du Marteley. Seuls 7 jeunes ont répondu présents sur la quarantaine d'invités Ils furent reçus par la Municipalité in corpore accompagnée du Président du Conseil communal.

Le 30 septembre, Carine Menoux, enseignante à Vufflens-la-Ville depuis 39 ans, a pris une retraite bien méritée. A cette occasion, la Municipalité a organisé une verrée en invitant ses anciennes et actuelles collègues.



Les conditions sanitaires étant toujours incertaines, la Municipalité n'a pas souhaité organiser la sortie des aînés telle qu'elle se fait habituellement, mais leur a proposé de passer un agréable moment autour d'un repas à la grande salle le 12 octobre. 76 personnes se sont donc retrouvées avec plaisir.



Après 3 années sans soirée de rencontre avec les nouveaux habitants (faute de participants ou pour raisons sanitaires) celle-ci a pu enfin avoir lieu le 11 novembre. Il a été décidé d'organiser différemment cette rencontre en demandant aux sociétés locales d'installer chacune un stand. Cela a permis aux nouveaux habitants inscrits de se déplacer entre les différentes tables et se réunir autour du buffet central préparé pour dite occasion. Cette formule plus conviviale et plus interactive a conquis tout le monde.

Les fenêtres de l'Avent, organisées comme chaque année par la Gym Féminine, n'ont pas encore pu se dérouler dans des conditions normales. Les traditionnelles soupes et verrées ont pour la plupart été annulées au vu des mesures sanitaires contraignantes encore en vigueur. Néanmoins le 7 décembre, la Municipalité a allumé la fenêtre décorée à la Maison de Commune.

Le 16 décembre, la vente de sapins et les cartons du cœur ont eu lieu au local de la voirie. Notre fournisseur habituel ne pouvant plus satisfaire nos commandes, la Municipalité s'est adressée à un nouveau fournisseur Agrisapin, à Thierrens. Les tarifs un peu plus élevés que précédemment, mais justifiés par une qualité bien supérieure, ont été répercutés sur les prix de vente (prix coûtant).

Nous avons eu l'honneur de pouvoir fêter plusieurs jubilés durant les mois d'été 2021. Comme le veut la tradition, une délégation municipale s'est rendue au domicile de nos citoyens leur apportant un présent ainsi que les meilleurs vœux des autorités, soit :

- Le 6 juillet, chez M. et Mme Collet pour fêter leurs noces de diamant
- Le 13 août, chez M. et Mme Besançon pour fêter leurs noces d'or
- Le 26 août, chez M. et Mme Crivii pour fêter leurs noces d'or

## Cours BSL/AED

Le 9 octobre, une nouvelle session de cours de base BLS/AED a eu lieu à la grande salle, animée par le SDIS Région Venoge. Onze personnes ont pu y participer et ainsi obtenir le certificat leur permettant de s'inscrire en tant que first responders. Le coût de CHF 100.- par personne a été financé par moitié par la Commune et l'autre moitié par le Conseil Communal par le biais du fond Bobst.

## 4.3 Dicastère de Michel Gruaz -Municipal



### Faits marquants du dicastère :

- ❖ Construction de rampes d'embarquement TL devant la grande salle
- ❖ Nouvelle ligne de bus TL 58 dès le mois d'août 2021
- ❖ Trains CFF à la demi-heure dès le mois de décembre 2021

Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Cimetière
  - Domaine de l'eau / PGEE - PDEE
  - Epuration
  - Forêt - refuge
  - Gaz – SI – télé-réseau
  - Mobilité
  - Parc & Promenade
  - Terrains communaux
- En cas d'absence, c'est Pascal Berchier qui est nommé remplaçant de ce dicastère

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir de l'AIEV
- Membre du CoDir de l'EIEVMV
  
- Membre du Conseil intercommunal de la PCI Gros-de-Vaud
- Membre du Conseil intercommunal du SDIS Région Venoge & commission de gestion
  
- Représentant communal au sein du Groupement forestier intercommunal de la Venoge
- Représentant communal au sein de l'organisation du Passeport Vacances Région Lausannoise

## Domaine de l'eau

Notre SIT est suivi avec beaucoup d'attention et adapté au fur et à mesure des modifications du réseau. Grâce à la présence de 40 micros sur les vannes de réseau, les fuites éventuelles sont gérées d'excellente manière. Par ailleurs, la Municipalité assure un contrôle hebdomadaire grâce à la réception d'un relevé journalier de notre consommation d'eau. Toute différence significative est ainsi rapidement analysée.

En 2021, 3 fuites, dont deux sur conduites privées, ont été détectées rapidement grâce à ces micros. Une rapide intervention de notre concessionnaire et des entreprises de génie civil a permis de limiter les pertes d'eau.

Malgré un suivi très consciencieux, nos pertes d'eau ont atteint 13,9 %. D'octobre 2020 à octobre 2021 nous avons acheté 82'210 m<sup>3</sup> d'eau et en avons vendu 70'800 à nos abonnés. La différence comprend les pertes d'eau dues aux 3 fuites citées, l'eau dite "de chantier" et les immanquables différences liées aux compteurs privés et à ceux mesurant le volume d'eau acheté. Pour rappel la fluctuation usuelle tolérée de telles installations est de l'ordre de plus ou moins 5 %.

Les ventes d'eau de l'EIEVMV en 2021 ont été inférieures à celles record de 2020. L'été particulièrement pluvieux n'y est pas étranger. Elles ont atteint 209'429 m<sup>3</sup> contre 232'716 m<sup>3</sup> en 2020 soit moins 23'287 m<sup>3</sup>. Dans le contexte de la situation sanitaire les habitants sont restés plus souvent à la maison ce qui a influencé favorablement nos ventes d'eau, sans atteindre toutefois le niveau de 2020.

Sur le plan chimique et bactériologique nous distribuons une eau non filtrée et non chlorée de bonne qualité. Notre eau est régulièrement analysée et les dernières analyses sont rassurantes, témoignant d'un taux de métabolites du chlorothalonil à peine supérieur à 0.1 µg/l soit 0,1 microgramme par litre d'eau. A ce jour les laboratoires d'analyses ne sont pas en mesure d'assurer l'exactitude absolue des résultats. L'OFCO communique présentement une marge de fluctuation dans les deux sens de plus de la moitié de la norme maximale actuelle de 0,1 µg/l. A ce jour aucune mesure contraignante nous est imposée dans ce contexte. Nous conservons l'espoir que l'interdiction de répandre le pesticide chlorothalonil dès janvier 2020 soit de nature, à moyen terme, à réduire encore la teneur en métabolites de notre eau.

## Epuration

Nous avons procédé au curage d'un secteur du village, soit les canalisations du secteur Arzillier-Grands-Champs. Michel Gruaz fait partie du CoDir de l'AIEV (Association intercommunale des eaux Vufflens-la-Ville). Toutes les mises à l'enquête dans la Zone industrielle sont signalées à l'association. Conçue pour 8'000 EH (équivalents habitants) la STEP de Bremblens pourrait, moyennant des investissements relativement modestes, épurer les eaux usées provenant de 10-12'000 EH.

Le traitement des micropolluants n'est actuellement pas envisagé pour l'AIEV car le volume d'eau épurée représente une concentration relativement modeste par rapport au débit de la Venoge. Par ailleurs, le traitement des micropolluants de plus grandes STEP est prioritaire pour la Confédération qui les subventionne en priorité.

## Forêt - Refuge

Le groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge est composé des Communes suivantes : Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Crissier, Ecublens, Jouxens-Mézery, Mex, Penthaz, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Renens, St-Sulpice, Sullens, Villars-Ste-Croix et Vufflens-la-Ville.

Sur l'ensemble des propriétés communales du Groupement, il a été prélevé 3'097 m<sup>3</sup> de bois contre 3'820 m<sup>3</sup> en 2020.

Le refuge, dont la gestion fait partie du dicastère « domaine forestier », a été loué ou mis à disposition à 72 reprises, dont 8 annulées à la suite d'exigences liées aux mesures sanitaires Covid-19.

## Mobilité

Après des années de lutte, en vue de bénéficier de transports publics dignes de ce nom, la Municipalité a reçu un courrier particulièrement agréable de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) nous annonçant ce qui suit : la halte CFF de Vufflens-la-Ville bénéficiera, dès le 12 décembre 2021, d'une cadence horaire à la demi-heure de et pour Lausanne. Chaque heure, dès 5.49 à 00.15, nous avons désormais un train aux 49 et 15 en direction de Lausanne ainsi qu'un train en provenance de Lausanne pour Yverdon-les-Bains aux 06 et 40. Ces trains seront ceux des lignes RER S1 et S5 Lausanne-Yverdon-les-Bains-Grandson. Durant les week-ends des trains dits de nuit feront également arrêt à Vufflens. Cependant, les trains de et pour Vallorbe ne s'arrêteront plus à Vufflens. La correspondance est néanmoins assurée à Cossonay-Penthaz avec un temps d'attente réduit.

La ligne de bus CarPostal 56, Bussigny-Mex, via la zone industrielle de Vufflens-Aclens et notre halte CFF, 3 bus le matin et 4 en fin de journée, est exploitée, depuis le 12 décembre, par les TL. Elle ne dessert plus Mex Village mais Mex Faraz (entreprise Bobst). Par ailleurs, les horaires seront planifiés en fonction des trains en provenance et destination d'Yverdon-les-Bains afin d'offrir une bonne liaison pour le personnel de Bobst. Les correspondances sont idéales à la halte de Vufflens-la-Ville. La nouvelle ligne 58, exploitée par les TL, a été mise en service le 15 août à raison de 18 paires de courses quotidiennes du lundi au vendredi. Elle permet la desserte du nouveau gymnase de Bussigny et le transport scolaire de nos élèves sur Penthaz et Cossonay. Dès le 12 décembre 8 paires de courses, soit une course toutes les deux heures, circulent également les samedis et dimanches.



Le parking Parc + Rail de Vufflens-la-Ville figure parmi les parkings à créer prioritairement tant pour le canton que pour les associations régionales. La parcelle communale 1212 est toutefois encore et toujours envisagée pour accueillir ce futur parking. L'emplacement de la halte après sa mise en conformité LHand sera déterminant pour la position du P+R.

## Parc & Promenade

L'entretien courant du cimetière et des espaces publics est assuré par l'employé communal.

### Rucher communal :

Les 3 premières ruches, qui ont été joliment peintes et décorées par les élèves de l'école de Vufflens-la-Ville, ont été installées sur la parcelle communale du chemin des Bois, sise à droite juste avant l'entrée en forêt.



## Terrains communaux

La location des surfaces communales à nos agriculteurs se présente comme suit :

### Duperrut Pascal et Olivier :

<u>Lieu-dit</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Surface</u>
Bovon	39	800 m2 non labourable
Bovon	136	14'731 m2
Bovon	212	2'433 m2 non labourable
Longe Cuaz	490	14'469 m2 non labourable
Chomau	341	8'965 m2 non labourable
Chomau	342	11'000 m2 non labourable
Chomau	342	5'000 m2
Les Vernes	352	2'513 m2 non labourable
En Sency	434	14'718 m2
Creux de la Venoge	1210	33'703 m2

Goy David :

<u>Lieu-dit</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Surface</u>
Falien	435	26'777 m2
Longe Cue	488	5'613 m2 non labourable
Terreau de Lavaux	1187	11'119 m2
Terreau de Lavaux	1170	2'162 m2
Moulin de la Palaz	1209	8'521 m2

Annen Willy :

<u>Lieu-dit</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Surface</u>
Reverule	1228	1'121 m2 dont 804 m2 de haie

## Télé réseau

### Futur accès Internet et à la télévision HD de Vufflens-la-Ville

Swisscom a décidé de rapprocher la fibre optique, afin d'accélérer l'accès pour toutes les habitations des communes de Mex, Villars-Ste-Croix et Vufflens-la-Ville.

En ce qui nous concerne la fibre optique est tirée depuis Bussigny. L'objectif est de permettre à environ 40 % des abonnés de bénéficier d'un accès 3 à 5 fois plus rapide. La fibre optique viendra jusque dans les chambres Swisscom mais l'accès chez les abonnés se fera encore comme présentement, soit par le biais du cuivre.

Il faut savoir que les secteurs nord-ouest du village et Palaz bénéficient déjà de performances améliorées. A l'issue des travaux prévus dès été/automne 2022, 90 % des abonnés du village, quel que soit leur fournisseur de prestations, disposeront d'un accès dont la rapidité sera améliorée. Cette dernière dépend de la distance entre la chambre Swisscom et l'emplacement des bâtiments récepteurs. Actuellement 40 % des abonnés de notre commune disposent d'un accès plutôt limité.



## 4.4 Dicastère de Pascal Berchier - Municipal



### Faits marquants du dicastère :

- ❖ Ouverture d'un nouvel espace de détente au Marteley
- ❖ Création d'un WC public avec accès pour personnes à mobilité réduite
- ❖ Sécurisation du passage piétons dans le Cuvillard

Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Bâtiments communaux
- Constructions communales
- Eclairage public
- Protection civile
- Route – chemin AF
- Véhicules communaux
- SDIS Région Venoge
- Véhicules communaux et matériel de voirie

➤ En cas d'absence, c'est Michel Gruaz qui est nommé remplaçant de ce dicastère

Délégations suivantes :

- Membre du Codir de la PCI Gros-de-Vaud
- Membre du CoDir du SDIS Région Venoge
  
- Membre du Conseil intercommunal de l'AIEV

## Bâtiments communaux

De manière générale, les salles communales ont été moins louées que les années précédentes au vu des mesures sanitaires dues au COVID-19.

### L'abri PC des Grands-Champs :

Le contrôle électrique obligatoire OIBT a été effectué, quelques défauts mineurs ont été corrigés.

### Le bâtiment polyvalent :

La salle de pic et croc a été louée au tenancier du restaurant Le Marteley à 3 reprises. La table extérieure de la cantine a été rafraîchie par nos employés.

### L'espace détente du Marteley :

Après plusieurs rencontres avec les jeunes de notre village, une proposition pour le futur aménagement du skate-park leur a été présentée. Ils ont été enchantés de cette proposition.

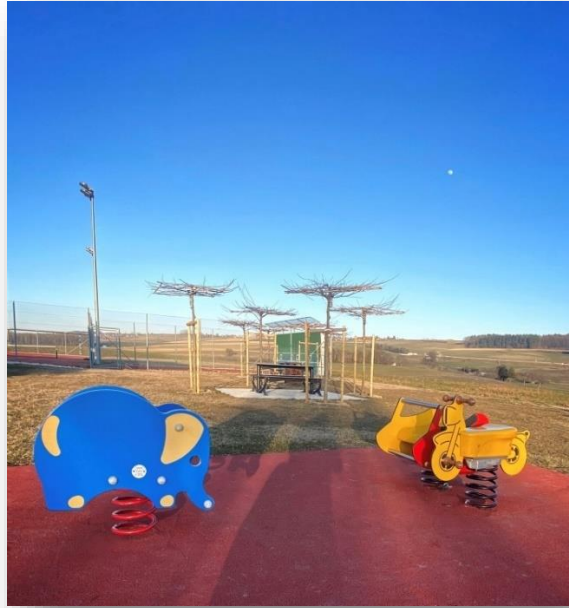
Après un printemps guère clément, les travaux ont été terminés fin juin à la grande joie des utilisateurs. Ils n'ont pas perdu de temps pour montrer leur satisfaction.

M. Pellegrino – rédacteur en chef du Journal de Cossonay a rédigé un article sur ce groupe actif :



Le sol de la place de jeux a été malmené par une météo capricieuse lors des travaux de finition au mois de juillet, il sera entièrement refait en 2022 à la charge de l'entreprise.

Des arbres ont aussi été plantés pour ombrager cette magnifique place.



#### La bibliothèque :

Le contrôle électrique obligatoire OIBT a été effectué, quelques défauts mineurs ont été corrigés.

#### La grande salle :

Elle a été louée à 12 reprises.

Quelques travaux ont été effectués dont le remplacement de la vitre de la porte du local du congélateur ainsi que le rideau de scène. Des dégâts dus à des incivilités sur les parois nord ont été dénoncés à la gendarmerie.

La porte de la déchetterie a été automatisée pour permettre une ouverture plus aisée et empêcher le va et vient nocturne de certain(e)s utilisateur(ice)s et pour le bien-être du voisinage.

#### La salle de paroisse :

Elle a été louée à 2 reprises, avec l'accord de M. Bader - Pasteur qui l'occupe également pour des raisons professionnelles.

#### La seringue :

En décembre, nous avons rencontré une personne intéressée par l'entier du bâtiment dont le bail à loyer débutera le 1<sup>er</sup> février 2022. A sa demande, le local du bas a été rafraîchi par les employés communaux.

## Constructions communales

Un WC public a été créé dans le local de rangement de notre concierge à la grande salle, dont l'ouverture et la fermeture seront programmées. L'entrée se trouve en face de l'arrêt de bus de la ligne 58 et est accessible pour les personnes à mobilité réduite.

## Eclairage public

Un câble électrique défectueux entre deux luminaires a été remplacé à la route du Moulinet. Toutefois, nous avons dû remplacer la conduite car il était impossible de tirer le câble à l'intérieur. Des coûts plus importants ont été consentis.



Il est ici rappelé que c'est désormais l'entreprise Duvoisin-Groux qui est responsable de l'entretien, laquelle est réactive et intervient rapidement sur les lampadaires défectueux.

## Protection civile

Depuis le début de la législature, le nouveau Comité de direction se présente comme suit : M. Chambon (Président) – Cugy, M. Salvi – Echallens, M. Jaquier – Goumoëns, M. Gay-Crosier (Vice-Président) – Montilliez, Mme Codina Cervelin – Penthalaz, M. Frutschi – Poliez-Pittet et M. Berchier – Vufflens-la-Ville

Il n'y a pas eu de fait marquant pour notre Commune. De ce fait, nous vous laissons le soin de consulter le rapport de gestion de cette intercommunale soit sur leur site soit au bureau communal.

## Routes – chemins AF

Afin de sécuriser le passage piétons dont la visibilité était parfois masquée par le stationnement de voitures, l'inspecteur cantonal de la signalisation nous a conseillé les mesures suivantes :

- Marquer la ligne jaune manquante interdisant l'arrêt volontaire avant un passage pour piétons
- Poser 3 potelets sur la tortue et transformer la ligne discontinue avant les pavés en une surface interdite d'arrêt



Une campagne importante de colmatage de fissures a été faite par l'entreprise Divico-Kutter. Cette technique permet d'empêcher l'infiltration d'eau sous le revêtement et ainsi diminuer l'impact du gel et du dégel.

En fin d'automne, une délégation municipale a sillonné notre Commune pour le contrôle annuel des haies trop volumineuses. Les propriétaires ont été avertis et un délai de taille leur a été communiqué.

Pour permettre l'arrivée de la ligne TL 58 deux arrêts de bus ont été définis. Un sans aménagement particulier devant l'église et un autre sur la route de Bovon face à la Grande Salle. Là un aménagement en profondeur a dû être réalisé avec un accès dans les normes pour les personnes à mobilité réduite.

## SDIS Région Venoge

Deux nouveaux règlements ont été adoptés par le Conseil Intercommunal en juin sous l'ancienne législature. En effet, avec l'engagement de personnel permanent, le Codir se considère comme

employeur et à ce titre, a décidé de créer un règlement du personnel. Le SDIS n'en possédant pas, les contrats d'engagement faisaient référence au règlement du personnel de la Commune de Cossonay. A la demande de l'ECA, et suite à une adaptation afin d'uniformiser les règlements, le CoDir a été chargé de modifier et de réactualiser certains articles du règlement de l'association intercommunale du SDIS Région Venoge ainsi que sur la tarification des interventions, lesquelles dataient de 2012.

Depuis le début de la législature, le nouveau Comité de direction se présente comme suit : M. Jauner (Président) – Penthaz, M. Zufferey – Cossonay, M. Guinnard – Eclépens, M. Henneberger – Grancy, M. Favre – Moiry, M. Tesse (Vice-Président) – Penthaz et M. Berchier – Vufflens-la-Ville.

Il n'y a pas eu de fait marquant pour notre Commune. De ce fait, nous vous laissons le soin de consulter le rapport de gestion de cette intercommunale soit sur leur site soit au bureau communal.

## Véhicules communaux et matériel de voirie

Nous avons fait l'acquisition d'une débrouailleuse dorsale.



## 4.5 Dicastère de Chantal Di Lallo - Municipale



### Faits marquants du dicastère :

- ❖ Ouverture de la piscine intercommunale à Cossonay
- ❖ Grand succès du coup de balai organisé en octobre
- ❖ Mandat de gestion et de courtage du portefeuille des assurances communales

Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Affaires sociales
- ARASPE (association régionale de l'action sociale)
- ASPIC (association intercommunale pour la piscine à Cossonay)
- Assurances
- Déchets
- Finances
- Informatique

➤ En cas d'absence, c'est Caroline Jaugey qui est nommée remplaçante pour ce dicastère

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir de l'ASPIC
- Membre du CoDir de l'ARASPE
  
- Membre du Conseil intercommunal de l'AJERCO & commission des finances
- Membre du Conseil intercommunal de l'ASIVenoge

## Affaires sociales

Cette partie du dicastère comprend de nombreux volets dont une partie est décrite ci-dessous et requiert également la participation aux séances des EHNV et de Réseau Santé Région Lausanne.

### ARASPE

Qu'est-ce que l'ARASPE ? Cette association a pour but de venir en aide aux personnes confrontées à des situations de précarité et à des difficultés psychosociales en menant des actions d'information, en proposant un accompagnement financier, social et administratif, en application des régimes sociaux. L'Association est scindée en 2 :

Le Centre Social Régional (CSR) qui a pour but de :

- Venir en aide aux personnes ayant des difficultés sociales ou dépourvues des moyens nécessaires à la satisfaction de leurs besoins indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine
- Offrir un appui social et des mesures d'insertion sociales et professionnelles
- Verser des prestations financières

Les Agences d'Assurances Sociales (AAS) qui s'occupent des tâches suivantes :

- Orienter, renseigner et accompagner la population sur ses droits et obligations en matière d'assurances sociales et de régimes sociaux
- Contrôler l'affiliation obligatoire LAMal et AVS
- Contrôler et transmettre les demandes de prestations
- Offrir un appui administratif aux personnes fragilisées y compris à domicile
- Recruter les curateurs volontaires
- Rembourser les frais PC-Familles

### ASPIC

La piscine des Chavannes à Cossonay a ouvert ses portes le 17 juillet 2021. L'aboutissement de ce beau projet au service des enfants et adultes de notre région a été célébré le 7 octobre 2021 en présence de la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle.



Depuis son ouverture, la piscine a pu accueillir différents publics, proposer et encadrer des activités variées et motivantes, en partageant bassins et couloirs en bonne entente.

L'équipe est formée de 9 ETP (équivalents temps plein) ainsi que de nombreux auxiliaires auxquels ils font appel pour les remplacements et le contrôle du pass sanitaire. La piscine est ouverte au public 7j/7, toute l'année.

La piscine en chiffres :

- Fréquentation tout confondu (nombre d'entrées, nombre de passages) : 24000 Clients.
- Nombre d'entrées individuelles vendues : 5500.
- Nombre de cartes 12 entrées vendues : 626.
- Nombre d'abonnements semestriels vendus : 337.
- Nombre d'abonnements annuels vendus : 231.

Ces recettes ne sont pas à prendre en compte dans leur totalité sur cette année. Une partie est à prendre en compte au prorata sur l'année scolaire 2022.

D'autre part, un partenariat avec le Lausanne-natation a été établi pour une année. Les ventes d'abonnements et d'inscriptions aux différents cours ont dépassé les prévisions et les retours des utilisateurs sont prometteurs.

## Assurances

En début de législature, nous avons conclu un mandat de gestion et de courtage avec la société E-Gestion Léman SA, à Crissier. Elle gère désormais l'ensemble du portefeuille de la Commune en collaboration avec notre boursière et la Municipalité.

Le regard extérieur porté sur nos dossiers permet d'améliorer nos couvertures d'assurance et nous apporte un soutien important.

## Déchets

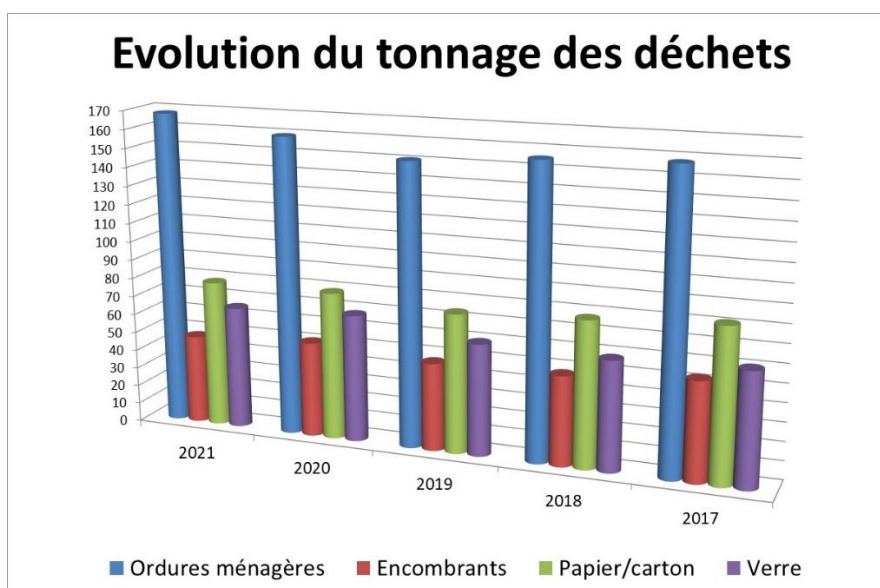
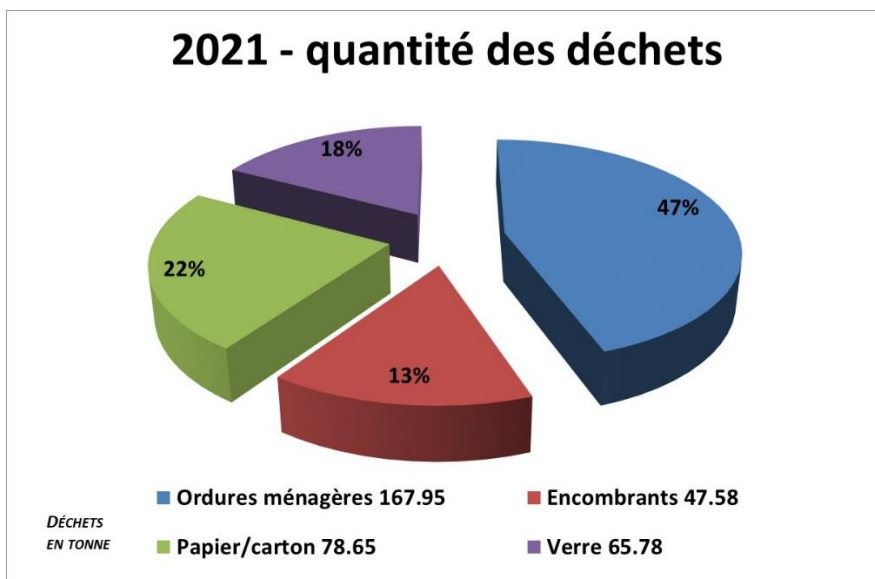
Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres communes du Canton. Avant les fusions du mois de juillet de cette année, le nombre de communes actionnaires était de 101. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer les déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

En 2021, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le

train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriété de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année.

Les statistiques communales sur les déchets :



#### Coup de balai :

Cette année, cet évènement a connu un très grand succès avec environ 70 participants qui ont, comme chaque année, ramassé énormément de déchets abandonnés dans la nature. Le repas servi à l'issue de cette matinée a permis à nos habitants de passer un moment convivial et festif. Outre le fait que cette action permette à nos villageois de se rencontrer, elle nous sensibilise face aux incivilités rencontrées tous les jours par nos employés communaux.

Notre Commune met tout en œuvre pour faciliter le tri des déchets avec une déchetterie désormais ouverte tous les jours du lundi au samedi de 8h00 à 19h00.

Des poubelles ont également été ajoutées autour du village pour permettre à chacun de respecter la nature. Nous comptons sur vous !

## Finances

Ce point sera développé de manière approfondie dans la deuxième partie, au point 8, page 01 et suivantes.

## Informatique

Notre site internet est géré de manière optimale par notre équipe administrative qui met régulièrement à jour les informations concernant notre Commune, en accord avec la Municipalité.

Aujourd'hui, la cybersécurité est au cœur de toutes les discussions et la Municipalité prend bien entendu ce point très au sérieux. Les sujets tels que la prévention, les protections, les bonnes pratiques, l'anticipation et les avantages du Cloud ont été discutés et analysés.

Le fait d'avoir opté pour le transfert de nos données sur une solution DAAS (Desktop as a Service) sécurise nos données. Elles sont gérées par la société Sadies qui est actuellement en train de faire toutes les démarches nécessaires pour qu'une société externe vienne contrôler la sécurité du Cloud dans lequel nous sommes hébergés. Des tests d'intrusion doivent être effectués en début d'année 2022 et seront pris en charge par Sadies. Suite à cet audit, un rapport sera adressé à la Municipalité.

D'autre part, nous avons établi une charte afin d'optimiser l'utilisation de nos infrastructures et sensibiliser tous nos utilisateurs à l'importance de la vigilance.



## 5. ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

Comme l'année dernière, la Municipalité a décidé que le contenu de son rapport de gestion se limiterait à la gestion communale. Cette décision s'inscrit également dans un aspect écologique étant donné que le rapport de gestion dans sa forme « papier » en sera ainsi réduit.

Les liens suivants vous permettront d'accéder aux sites de diverses entités intercommunales :



<https://www.gros.de.vaud.ch>

Piscine des Chavannes



<https://www.aspicoss.ch>



<https://www.ajerco.ch>



<https://pci-gdv.ch>



<https://www.es-cossonay-penthalaz-pam.ch>



<https://www.asivenoge.ch>



<https://www.sdis-venoge.com>



<https://www.valorsa.ch>

\* \* \*

Les rapports complets des entités intercommunales peuvent être consultés au bureau communal, soit :

- AJERCO
- ARGdV
- ASIVenoge
- Bibliothèque
- Groupement forestier de la Venoge
- SDIS Région Venoge
- Valorsa SA
- ARASPE
- ASICoPe
- ASPIC
- EIEVMV
- ORPC Gros-de-Vaud
- SEVA

## 6. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

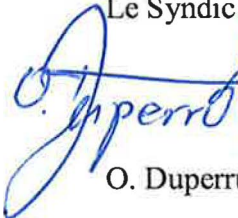

- vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité
- oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

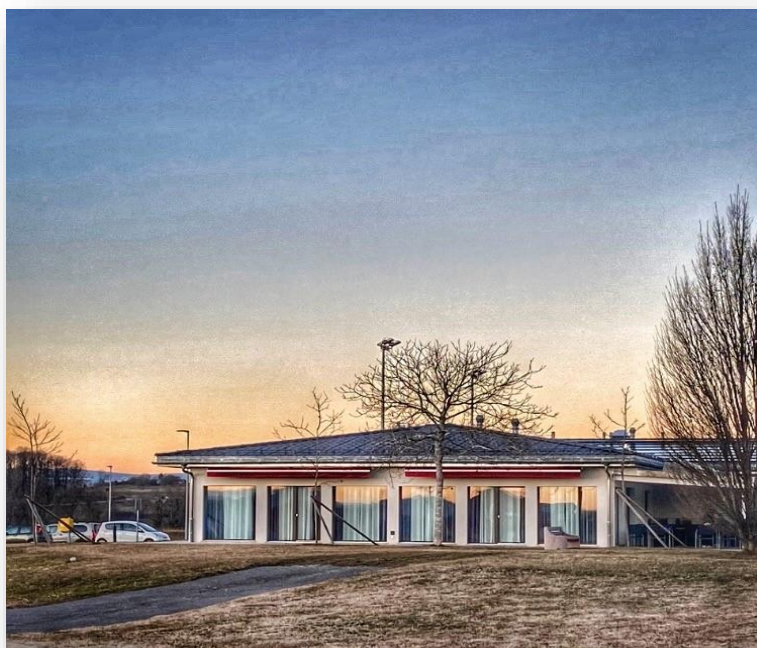
### APPROUVE

la gestion de l'exercice 2021 et en donne décharge à la Municipalité.

Approuvé par la Municipalité en séance du 28 mars 2022

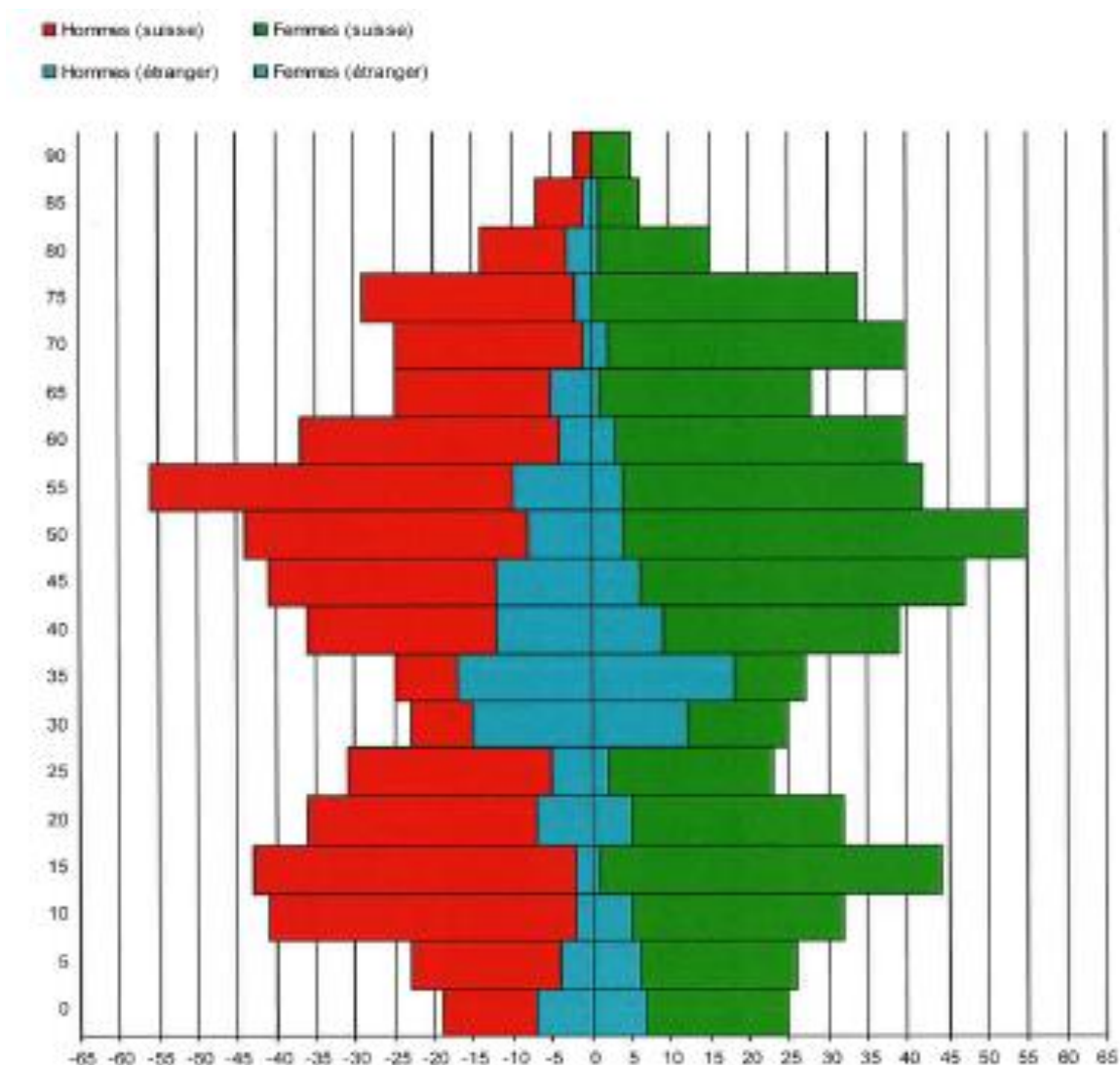
Au nom de la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire  
   
O. Duperrut S. Böhlen



## 7. ANNEXES

### La pyramide des âges 2021 :



### L'inventaire des véhicules :

Genre véhicule	Marque	Modèle	No plaque	Assurance	Valeur achat	Mise en circulation	KM ou heure
Remorque	Atlas	UP 133 T	VD 407 358	-	4 100.00	14.07.2003	-
Camion	Reform	Muli 880S	VD 690 227	Axa RC + Casco	149 946.55	09.10.2003	45 624
Voiture de livraison	Citroën	Berlingo 1.4i 600	VD 303 925	Vaudoise RC + Casco	15 320.00	27.02.2007	85 508
Tracteur tondeuse	Kubota	G23	VD 9 992	Vaudoise RC + Casco	19 000.00	03.05.2018	156 h
Chariot à moteur	Kubota	B2650	VD 690 245	Axa RC + Casco	35 225.00	20.11.2018	123 h

**La liste des Règlements communaux, lesquels sont consultables sur le site communal :**

<u>Objet</u>	<u>Date d'approbation</u>
Améliorations foncières	18.04.1936
Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions	15.11.2000
Règlement communal sur les taxes communales de police des constructions et aménagement du territoire	02.07.2001
Règlement de fonction de la commission consultative d'urbanisme	01.04.2002
Règlement d'utilisation de la salle de sports, de ses locaux annexes et des installations extérieures	17.05.2010
Règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données	05.08.2011
Règlement communal sur la gestion des déchets	12.11.2012
Règlement communal sur la distribution de l'eau (annexe approuvée 13.12.17)	20.08.2015
Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales	07.09.2015
Règlement communal des sépultures et du cimetière	17.11.2015
Règlement interne du Conseil communal sur l'utilisation du « Fonds Spécial du Conseil communal »	17.05.2016
Règlement pour le Conseil communal	07.02.2017
Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux	13.12.2017
Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants	13.12.2018
Règlement concernant les périodes d'ouverture et de fermeture des magasins	04.06.2019
Règlement général de police	12.07.2019
Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires	06.01.2021
Dispositions réglementaires municipales pour le stationnement privilégié de véhicules des résidents et des entreprises sur la voie publique	02.02.2022



## La liste des associations intercommunales :

<b>Entente</b>			
<i>EIEVMV</i> Entente Intercommunale des Eaux VLV, Mex, Villars-Ste-Croix		Président Com. Gestion Président Com. Finances	Duperrut Olivier Gruaz Michel
<b>Association de communes (LC)</b>	<b>Délégués Muni</b>	<b>Délégués Conseil communal</b>	<b>CODIR</b>
Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Env	Jaughey Caroline	Duperrut Diana - membre Nicollet Martine - suppl.	/
<i>ASIVenoge</i> Association Scolaire Intercommune Venoge	Gruaz Michel - 30.6 Di Lallo Chantal - 1.7 Duperrut Olivier	Stucki Jean-Claude - membre Falconnet Fanny - suppléante	Jaughey Caroline
Association Intercommunale de la Piscine des Chavannes	Gruaz Michel - 30.6 Jaughey Caroline 1.7	Equey Michel - membre Duperrut Diana - suppléante	Berthoud Olivier - 30.6 Di Lallo Chantal - 1.7
<i>AJERCO</i> Accueil de jour des Enfants de la Région Cossonay	Berthoud Olivier - 30.6 Jaughey Caroline - 1.7	/	Jaughey Caroline
		Equey Michel - membre Goy David - membre Pilet Jacques - membre Trottet Yves - membre Vigouret Patrick - membre	
<i>AIEV</i> Association Intercommunale d'Épuration des eaux usées	Berthoud Olivier - 30.6 Berchier Pascal - 1.7	Berthoud Samuel - 1er sup. Marchon Thierry - 2ème sup.	Gruaz Michel
<i>ARASPE</i> Association Régionale de l'Action Sociale Prilly - Echallens	Gruaz Michel - 30.6 Jaughey Caroline 1.7	/	Berthoud Olivier - 30.6 Di Lallo Chantal - 1.7
<i>ARGDV</i> Association de Développement Région Gros-de-Vaud	Gruaz Michel	/	Duperrut Olivier
	Duperrut Olivier - 30.6 Gruaz Michel - 1.7	/	Maeder Eric - 30.6 Berchier Pascal - 1.7
<i>SDIS Région Venoge</i>	Maeder Eric - 30.6 Gruaz Michel - 1.7	/	Duperrut Olivier - 30.6 Berchier Pascal - 1.7
<i>ORPC Gros-de-Vaud</i>	Gruaz Michel	/	/
<b>GROUPEMENT FORESTIER INTERCOMMUNAL VENOGE</b>			
<b>Divers</b>			
<i>ASPMAD - CMS Nord Vaudois</i> Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile	Berthoud Olivier - 30.6 Di Lallo Chantal - 1.7	/	/
<i>AVASAD</i> Association vaudoise d'aide et de soins à domicile	Berthoud Olivier - 30.6 Di Lallo Chantal -	/	/
<i>EFRC</i> Entraide familiale de la région de Cossonay	Berthoud Olivier - 30.6 Di Lallo Chantal -	/	/
Eglise catholique de Bussigny	/	/	Duperrut Olivier
<i>EHN</i> Etablissements hospitaliers du Nord Vaudois	Berthoud Olivier - 30.6 Di Lallo Chantal -	/	/
<i>FEM</i> Fondation pour l'enseignement de la musique	Jaughey Caroline - 1.7	/	/
<i>Paroisse EERV</i> Eglise Réformée Vaudoise	Gruaz Michel	/	/
<i>PASSEPORT VACANCES LAUSANNE</i>	Gruaz Michel		
	Berthoud Olivier - 30.6 Di Lallo Chantal -	/	/
<i>RESEAU SANTE</i>			
<i>VALORSA</i> Centre de tri et de conseil pour les déchets de 101 Communes vaudoises	Jaughey Caroline - 30.6 Di Lallo Chantal - 1.7	/	/
<i>TRIDEL</i> Usine d'incinération cantonale vaudoise	Jaughey Caroline - 30.6 Di Lallo Chantal - 1.7	/	/
<i>SAF RC 177</i> Syndicat Améliorations foncières de la RC 177	/	/	Berthoud Olivier
<i>SEVA - SIVA</i>	Duperrut Olivier	/	Berthoud Olivier

## La liste des abréviations :

AAS	Agence d'Assurances Sociales	MC	Maison de Commune
AC	Assurance Chômage	ORPC	Organisation Régionale de Protection Civile
ACI	Administration Cantonale des Impôts	PA	Patrimoine Administratif
AdCV	Association des Communes Vaudoises	PAC VENOGÉ	Plan d'Affectation Cantonal (de protection) de la VENOGÉ
AI	Assurance Invalidité	PC	Permis de Construire
AIEV	Association Intercommunale d'Épuration des Eaux usées de Vufflens-la-Ville	PC ou Pci	Protection Civile
AJERCO	Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay	PDDE	Plan Directeur de la Distribution de l'Eau potable
APG	Assurance Perte de Gain	LEM	Loi sur les Ecoles de Musique
ARASPE	Association Régionale des Assurances Sociales Prilly-Echallens	OFCO	Office de la consommation
ARCAM	Association région de Cossonay Aubonne Morges	PF	Patrimoine Financier
ARGdV	Association de la Région du Gros-de-Vaud	PGEE	Plan Général d'Evacuation des Eaux (claires et usées)
ASICoPe	Association Scolaire Intercommunale de COssonay, PEnthalaz et environs	PH	Permis d'Habiter
ASICoVV	Association Scolaire Intercommunale Cossonay Veyron Venoge	PM	Personnes Morales
AsiVenoge	Association Scolaire Intercommunale des communes du bas (Venoge)	PP	Personnes Physiques
ASPIC	Association intercommunale de la Piscine des Chavannes	PGA	Plan Général d'Affectation
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile	PPA	Plan Partiel d'Affectation
AVS	Assurance Vieillesse et Survivants	PPLS	Service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire
BCV	Banque Cantonale Vaudoise	P + R	Parkings - relais
BH	Borne Hydrante	PU	Permis d'Utiliser
BLS/ AED	Cours premiers secours	RC 177	Route Cantonale de liaison Zone industrielle - entrée Autoroute, Vufflens-Penthaz
BIOV	Bulletin d'Informations Officielles de Vufflens-la-Ville	RC	Responsabilité Civile
CCU	Commission Consultative d'Urbanisme	RE	Romande Energie
CDAP	Cour de Droit Administratif et Public	RI	Revenu d'Insertion
CEDC	Caisse d'Épargne du District de Cossonay	RIE III	Réforme de l'Imposition des Entreprises
CET	Conseil d'Établissement	SAF RC 177	Syndicat d'Améliorations Foncières RC 177
CGN	Compagnie Générale de Navigation	SDT	Service du Développement Territorial
CH	Contrôle des Habitants	SDI	Schéma Directeur Intercommunal
CIP	Caisse Intercommunale de Pensions	SDIS	Service de Défense contre l'Incendie et de Secours
CODIR	Comité de direction	SEVA	Syndicat d'Entretien de Vufflens-Aclens
COSVEGAZ	COssonay - VEnoge - GAZ	SIT	Service d'Informations du Territoire
CSR	Centre Social Régional	SIVA	Syndicat d'Améliorations Foncières de Vufflens-la-Ville - Aclens
CVCI	Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie	STEP	STation d'Épuration des eaux usées
DGE	Direction générale de l'Environnement	TRIDEL	Tri des déchets Lausanne
EC	Eaux Claires	TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
ECA	Etablissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels	UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
EHNV	Etablissement hospitalier du Nord Vaudois	UCV	Union des Communes Vaudoises
EIEVMV	Entente Intercommunale des Eaux de Vufflens-Mex-Villars-Ste-Croix	VAP	Association des propriétaires de voies de raccordement privées
EP	Eaux Potables	VIV	Vufflens-la-Ville
EU	Eaux Usées	VSC	Villars-Ste-Croix
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants	VALORSA	Société pour la gestion des déchets du périmètre de l'Ouest
FEM	Fondation pour les Ecoles de Musique	VD	Canton de Vaud
FIPROM	Fiduciaire de PROMéterre	ZI	Zone Industrielle
GSL	Grouperment des Sociétés Locales	ZUP	Zone d'Utilité Publique
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants		



## 8. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité a l'honneur de vous présenter les comptes de la Commune de Vufflens-la-Ville arrêtés au 31 décembre 2021.

### Comparaison comptes 2021 / budget 2021 / comptes 2020

	Comptes 2021	Budget 2021	Variation	Comptes 2020	Variation
	CHF	CHF	%	CHF	%
<b>CHARGES</b>	<b>9 719 367.30</b>	<b>8 999 900.00</b>	<b>8.0%</b>	<b>8 690 193.59</b>	<b>11.8%</b>
Administration	1 164 404.25	1 211 900.00	-3.9%	1 056 010.75	10.3%
Finances	3 462 837.51	2 487 700.00	39.2%	2 793 732.69	24.0%
Domaines&Bâtiments	641 318.40	605 500.00	5.9%	724 066.34	-11.4%
Travaux	693 536.50	740 700.00	-6.4%	826 389.15	-16.1%
Instruction publique&cultes	832 855.05	916 700.00	-9.1%	801 929.06	3.9%
Police	314 607.35	311 800.00	0.9%	301 163.20	4.5%
Sécurité sociale	2 359 381.27	2 418 600.00	-2.4%	1 927 230.98	22.4%
Services industriels	250 426.97	307 000.00	-18.4%	259 671.42	-3.6%
<b>REVENUS</b>	<b>9 745 065.21</b>	<b>8 286 900.00</b>	<b>17.6%</b>	<b>8 716 219.16</b>	<b>11.8%</b>
Administration	414 699.90	373 700.00	11.0%	352 971.40	17.5%
Finances	7 063 708.69	6 519 900.00	8.3%	6 272 988.75	12.6%
Domaines&Bâtiments	429 133.55	410 300.00	4.6%	424 633.30	1.1%
Travaux	559 926.80	564 500.00	-0.8%	719 704.95	-22.2%
Instruction publique&cultes	85 597.00	97 800.00	-12.5%	65 064.84	31.6%
Police	27 822.35	13 000.00	114.0%	47 723.50	-41.7%
Sécurité sociale	913 749.95	0.00		573 461.00	59.3%
Services industriels	250 426.97	307 700.00	-18.6%	259 671.42	-3.6%
<b>RESULTAT</b>	<b>25 697.91</b>	<b>-713 000.00</b>	<b>-103.6%</b>	<b>26 025.57</b>	<b>-1.3%</b>

### Commentaire général sur les comptes

Les comptes 2021 montrent un écart très important entre la perte prévue au budget de CHF 713'000.- et le bénéfice réalisé de CHF 25'697.91.

La raison de cette différence réside principalement dans le décompte péréquatif. En effet, l'acompte s'élevait à CHF 3'859'790.- basé sur les chiffres effectifs de 2019. Or, le résultat définitif (provisoire) se monte à CHF 2'817'290.-, soit une différence de CHF 1'042'500.-.

L'impôt sur le revenu des personnes physique s'avère plus optimiste que les prévisions et s'élève à CHF 3'863'752.34 contre CHF 3'500'000.- au budget (rattrapage sur les décisions de taxation de 2007 à 2018 d'env. CHF 360'000.-).

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales est en net recul. Les impôts bénéfice/capital PM sont répartis ainsi :

- Site en Faraz CHF 111'328.60
- Zone industrielle La Plaine CHF 184'422.15
- Divers CHF 14'836.75

Les encaissements du site en Faraz sont répartis, selon la convention en vigueur entre Mex (54.8%), Vufflens-la-Ville (27.6%) et Villars-Ste-Croix (17.6%), y compris la participation du canton relative à l'impact de la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS).

Globalement, les rentrées fiscales de CHF 6'020'641.54 sont supérieures de 10.3% (CHF 563'842.-) par rapport au budget et de près de 20% (CHF 999'981.-) par rapport à 2020.

## Evolution chiffres-clé (comptes et bilan 2014-2021)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Revenus</b>								
21 - Revenus d'impôts, dont	4 290 999	5 062 360	5 175 959	5 093 620	6 266 045	6 537 638	5 020 660	6 020 642
Impôts PP	3 432 843	3 515 080	3 510 972	3 583 777	3 921 887	4 628 566	3 545 173	4 521 484
Impôts PM, y participation Canton	222 032	373 364	539 359	728 568	1 014 551	988 583	599 109	425 017
Impôts conjoncturels	189 438	657 205	672 582	325 593	835 523	448 174	329 680	480 592
<b>Charges cantonales</b>								
18 - Transports	87 592	95 116	107 392	108 760	111 885	111 090	128 904	133 736
22 - Péréquation	630 144	1 085 218	1 030 432	1 097 870	1 241 153	1 529 424	1 064 415	1 209 621
61 - Police	151 117	183 119	203 946	194 085	224 625	221 568	194 758	212 717
72 - Facture sociale	984 259	1 110 373	1 250 644	1 192 606	1 707 133	2 076 861	1 119 629	1 194 862
51 - Ecoles primaire/secondaire	612 011	610 702	609 428	574 137	572 694	596 231	655 779	648 896
72 - Accueil de jour	102 641	114 311	115 983	105 643	167 000	185 431	183 452	198 111
<b>Autres charges</b>								
22 - Intérêts dettes	141 966	155 180	116 109	104 930	100 855	84 358	93 732	90 120
23 - Amortissements obligatoires	381 297	360 740	377 600	469 795	440 637	378 840	408 631	426 903
23 - Amortissements supplémentaires	146 668	260 262	265 506	100 000	487 858	402 205	221 879	197 597
<b>Résultat</b>	24 324	22 751	40 488	28 486	6 782	-94 319	26 026	25 698
<b>Bilan</b>								
Disponibilités	2 151 039	1 975 247	3 294 099	2 566 345	6 275 673	4 051 590	3 543 886	3 030 876
Emprunts	7 877 460	7 244 460	7 438 000	7 225 000	8 957 000	8 488 500	8 244 500	7 900 500
Endettement net	5 726 421	5 269 213	4 143 901	4 658 655	2 681 327	4 436 910	4 700 614	4 869 624
Patrimoine administratif	5 280 990	5 489 356	5 101 005	4 961 132	4 498 977	6 629 643	6 364 715	6 312 677
Augmentation d'investissements	600 025	825 268	254 755	429 923	466 340	2 911 711	377 782	572 462
Marge brute d'autofinancement	558 277	1 003 513	1 126 514	261 991	2 329 808	-38 035	462 472	1 470 752
Marge nette d'autofinancement	568 203	1 029 616	742 194	279 582	1 611 278	-44 433	688 535	1 432 198
Variation liquidités	394 595	-167 821	1 318 852	-727 754	3 709 327	-2 224 083	-507 704	-513 010
<b>Divers</b>								
nb habitants	1 226	1 216	1 252	1 284	1 298	1 295	1 349	1 346
Taux d'impôt	67	67	67	67	67	67	67	67
Point d'impôt	57 813	61 379	64 928	69 489	77 893	87 926	66 678	79 030
Point d'impôt par habitant	47.2	50.5	51.9	54.1	60.0	67.9	49.4	58.7

L'année 2021 a encore été marquée par la pandémie. Non seulement elle a eu un impact sur les entreprises mais également sur la vie villageoise qui a dû, une fois de plus, renoncer à certaines activités. Les activités de la Municipalités ont repris timidement. On constate de ce fait moins de dépenses pour les sorties, mais également moins d'entrées sur les locations. Certains travaux non urgents ont été reportés.

L'année 2021 se solde par une marge brute d'autofinancement de CHF 1'470'752.- contre un déficit budgétisé de CHF 501'700.-. Sans compter les attributions ou prélèvements légaux ou usuels aux différents fonds de réserve et ou affecté, cette marge nous a permis :

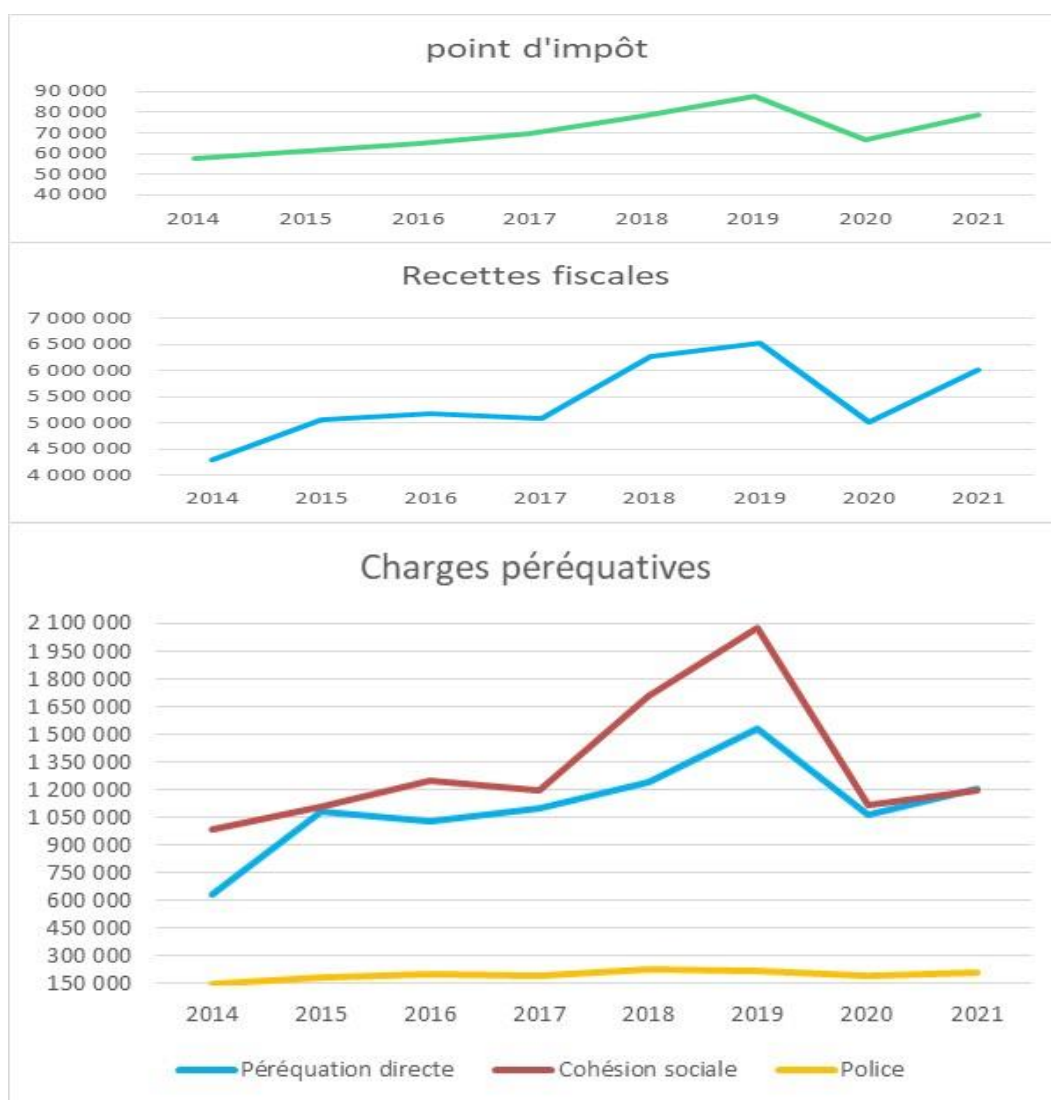
- 1) de procéder à un amortissement extraordinaire de CHF 136'597.- qui solde l'investissement de la rénovation de la grande salle (permet une diminution des amortissements budgétaires de CHF 73'000.- par année)
- 2) d'attribuer la somme de CHF 500'000.- au fonds de réserve rénovation routes (pourra être utilisé lors des prochains travaux prévus sur les routes- chemins AF)
- 3) d'attribuer la somme de CHF 150'000.- sur le fonds de réserve rénovation immeubles
- 4) d'attribuer la somme de CHF 200'000.- au fonds d'égalisation du résultat

Après ces opérations extrabudgétaires, le bénéfice net de l'exercice 2021 est de CHF 25'697.91

On peut ainsi affirmer que la situation financière de notre Commune est saine au moment de la clôture des comptes 2021.

Ci-après quelques tableaux qui relèvent les différences de 2014 à 2021 :

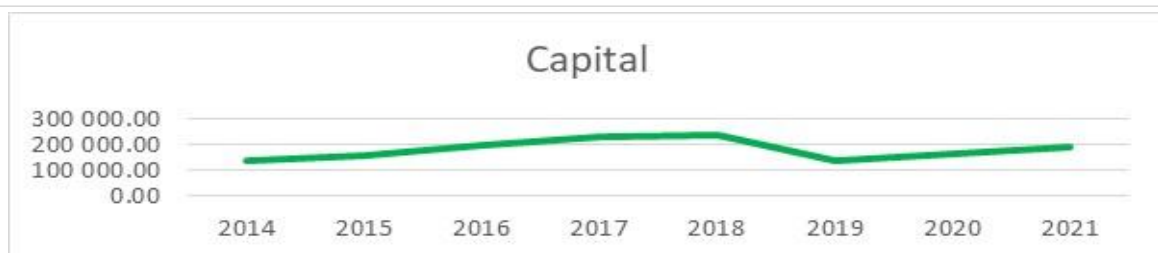
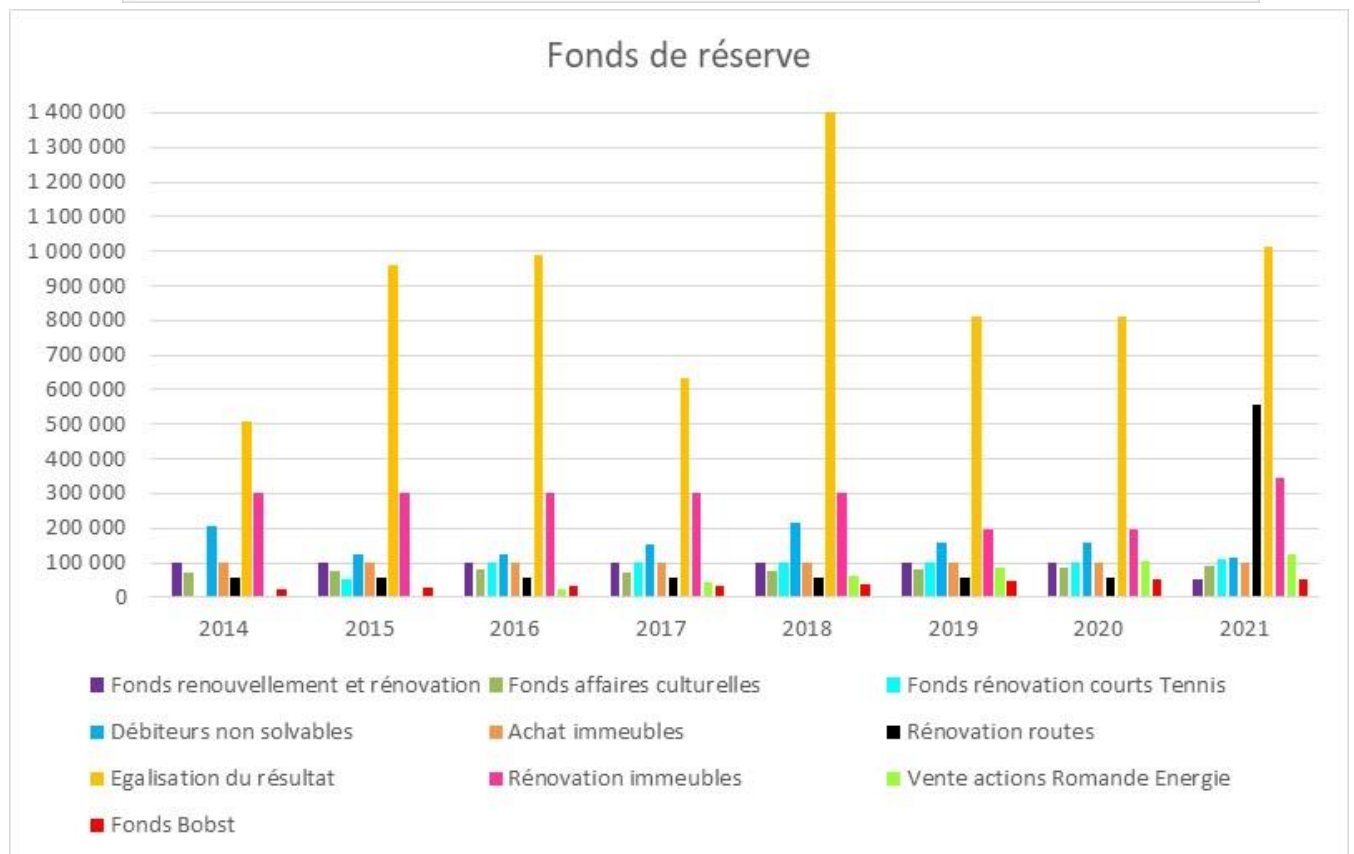
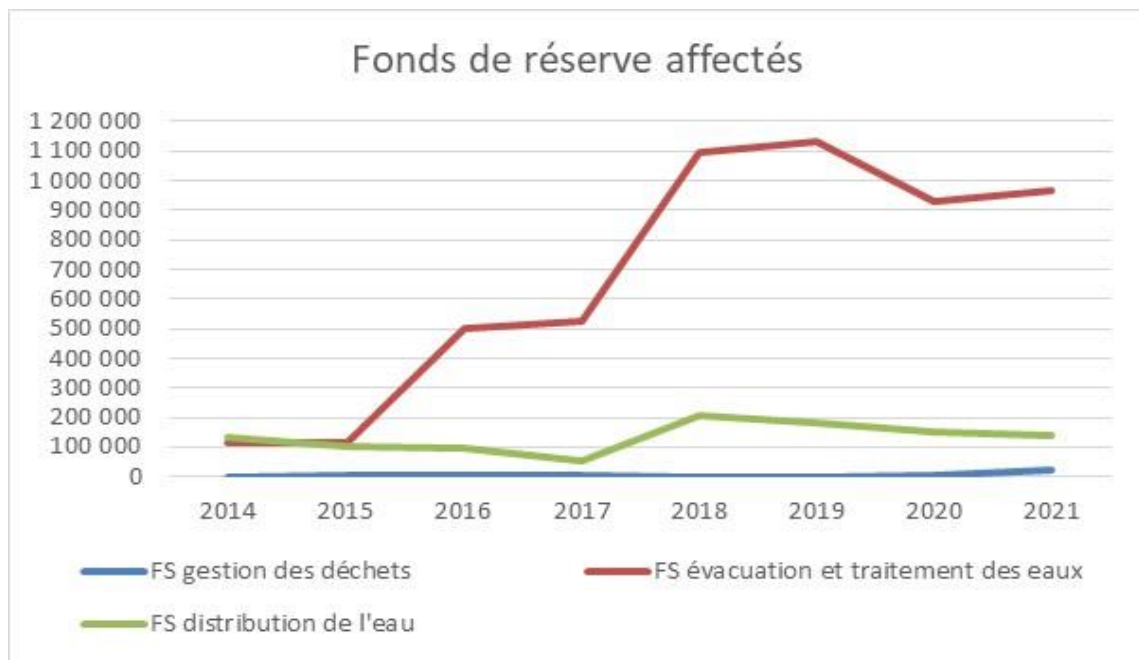
## Evolution des données péréquatives



## Tableau de flux de liquidités 2021 – 2020

<b>Flux de trésorerie</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Fonctionnement</b>		
Résultat net	25 697.91	26 025.57
Variation financements spéciaux	38 554.07	-226 063.72
Variation fonds de réserve	782 000.00	32 000.00
<b>Variation fonds propres</b>	<b>846 251.98</b>	<b>-168 038.15</b>
Amort. Invest. P.A.	624 500.00	630 509.65
Amort.prêts et capitaux de dotation		
<b>Cash flow (marge brute autofinancement)</b>	<b>1 470 751.98</b>	<b>462 471.50</b>
Gain sur P.F. ou P.A.	-1 600.00	
Variation c/c débiteurs	-61 593.53	1 257 707.13
Variation actifs transitoires	-574 631.06	-556 088.04
Variation créanciers	-204 104.44	-118 503.99
Variation passifs transitoires	-225 933.06	-927 112.03
Variation diverses	561.65	-16 596.70
<b>Trésorerie générée par fonctionnement</b>	<b>403 451.54</b>	<b>101 877.87</b>
<b>Investissement</b>		
Vente P.F.		
Augmentation invest.patrimoine administratif	-579 034.00	-384 881.90
Subvention patrimoine administratif	6 572.00	5 100.00
Part de tiers patrimoine administratif		14 200.00
Invest. prêts et capitaux de dotation		
Désinvestissement	-	
<b>Trésorerie générée par investissement</b>	<b>-572 462.00</b>	<b>-365 581.90</b>
<b>Financement</b>		
Augmentation emprunts	300 000.00	-
Remboursement emprunts	-400 000.00	
Amortissement emprunts	-244 000.00	-244 000.00
<b>Trésorerie par financement</b>	<b>-344 000.00</b>	<b>-244 000.00</b>
<b>Variation trésorerie</b>	<b>-513 010.46</b>	<b>-507 704.03</b>
Disponibilités début exercice	3 543 885.98	4 051 590.01
Disponibilités fin exercice	3 030 875.52	3 543 885.98
<b>Variation disponibilités</b>	<b>-513 010.46</b>	<b>-507 704.03</b>
Placement P.F. début exercice	785 747.00	785 747.00
Placement P.F. fin exercice	785 747.00	785 747.00
<b>Variation disponibilités</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation trésorerie</b>	<b>-513 010.46</b>	<b>-507 704.03</b>

## Evolution des principaux fonds de réserve



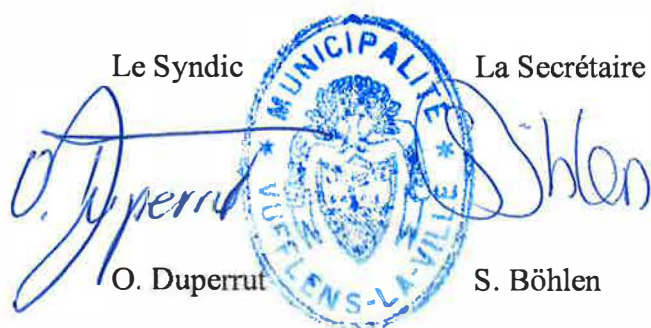
Nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, après avoir pris connaissance des comptes communaux 2021 et entendu les rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances de bien vouloir :

- Approuver l'attribution de l'excédent de recettes de CHF 25'697.91 au capital, qui s'élève après cette opération à CHF 192'685.80 ;
- Adopter les comptes communaux pour 2021, soit la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2021 tels que présentés ;
- Donner décharge à la Municipalité, à la boursière ainsi qu'aux Commission de gestion et Commission des finances de ce mandat.

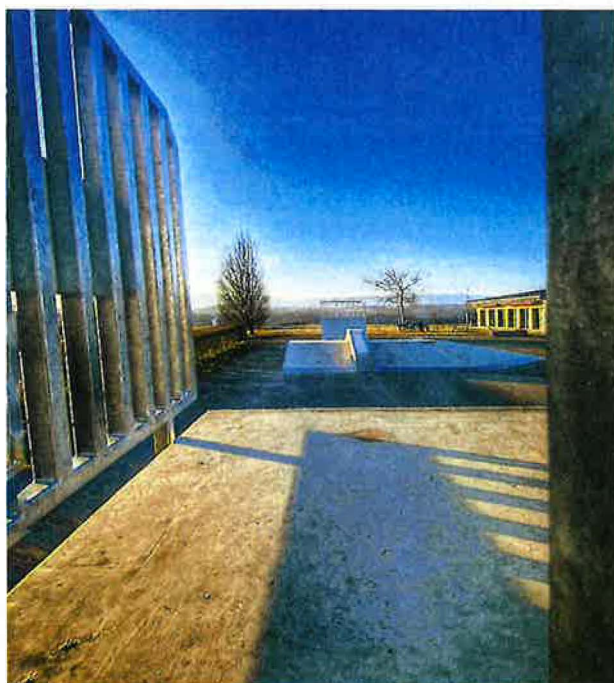
Approuvé par la Municipalité en séance du 25 avril 2022

Au nom de la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire



O. Duperrut S. Böhlen



## 9. RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE



### Rapport de révision

À l'intention du Conseil Communal  
**Commune de Vufflens-la-Ville**

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la commune de Vufflens-la-Ville, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la municipalité de la commune de Vufflens-la-Ville, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux présentant un bénéfice net de fonctionnement de CHF 25'697.91 ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 29 avril 2022

Philippe Christen  
Expert-réviseur agréé  
Expert diplômé en finance et en controlling  
Responsable du mandat

Stéphanie Marques  
Expert-réviseur agréée  
Expert-comptable diplômée

## 10. PRESENTATION DES COMPTES 2021

